

2024



CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2024

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Acte mis en réception en préfecture
le 12/03/2024
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

SOMMAIRE

	Préambule	1
	Perspectives économiques	2
	Loi de finances pour 2024	3
Orientations budgétaires 2024	Budget principal	4
	Les principaux projets de la mandature	5
	Les indicateurs financiers	6
	La dette	7
Prospective financière (budget principal)		8

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie politique de la commune, qui a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires lui permettant d'exercer de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Les conseillers municipaux peuvent à cette occasion, au travers des orientations budgétaires proposées, échanger et faire valoir leur vision de l'action publique.

En effet, le vote du budget consacre, sous le prisme des finances publiques, les principales orientations du mandat et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques qui en découlent.

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le présent rapport qui présente :

- **Le contexte économique et législatif dans lequel va s'inscrire le vote du budget de notre Commune** : cela comprend les prévisions économiques et les principales dispositions de la loi de finances pour 2024. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances est en effet lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques. Ces éléments de contexte sont par ailleurs importants localement pour la Commune et le territoire car ils peuvent influencer sur :
 - L'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières pour la commune
 - Le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de fiscalité
- **Les grandes orientations budgétaires proposées pour la commune de POUSSAN en 2024** en fonctionnement et en investissement.
- **Les principaux projets et actions prévus par la Commune** sur le mandat et qui pourront être mise en œuvre à travers les orientations budgétaires proposées.
- **Des éléments de prospective financière et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée** : ces informations doivent permettre au Conseil Municipal de mesurer les perspectives et capacités financières de la Commune dans un horizon pluriannuel.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

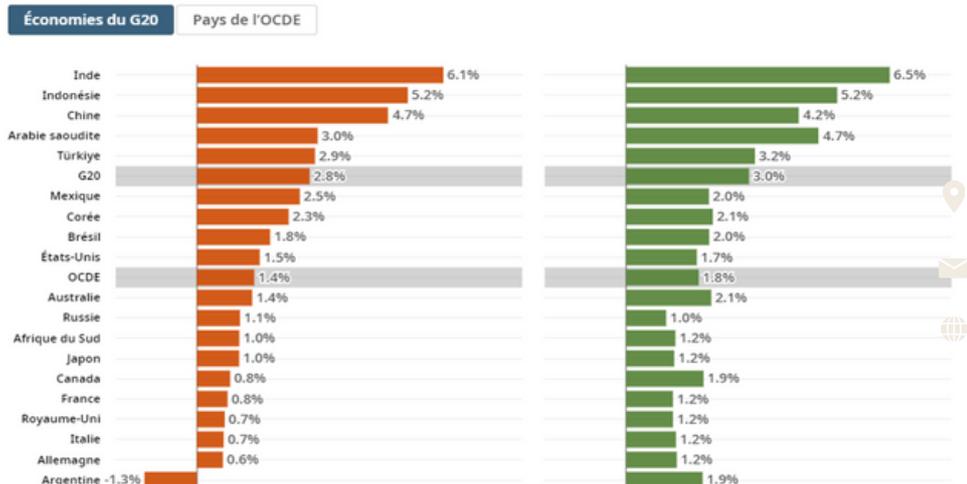
2024

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2023

La prévision de croissance de l'économie mondiale en 2024 est évaluée à 2,7 % contre 2,9 % en 2023 sous l'effet du resserrement des politiques monétaires menées par les banques centrales dans le cadre de la lutte contre l'inflation et du caractère peu dynamique de échanges mondiaux. En 2025 les projections du PIB mondiales sont en légère hausse (3 %). Ces prévisions sont toutefois bien différentes en fonction des pays et des zones géographiques. Ainsi l'Asie devrait fortement participer à soutenir la croissance mondiale alors que les économies de la zone euro devraient rester peu dynamiques, la BCE privilégiant la lutte contre l'inflation au soutien de l'activité.

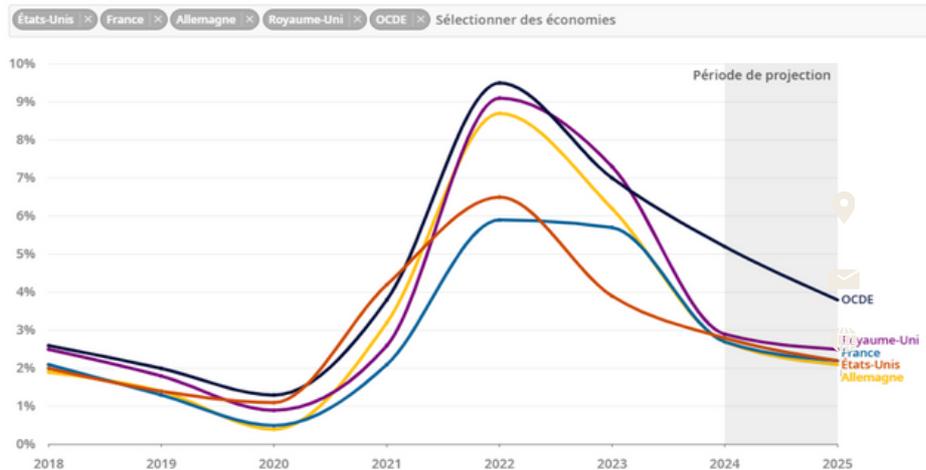
L'inflation devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales

INFLATION GLOBALE

L'inflation globale dans la zone OCDE qui s'est établi à 7 % en 2023 devrait progressivement baisser à 5,2 % en 2024 puis 3,8 % en 2025 dans l'hypothèse de l'absence de nouveaux chocs d'ampleurs sur la période. Cette résorption de l'inflation est due aux politiques monétaires restrictives des banques centrales qui induisent en parallèle des taux d'intérêts élevés et un renchérissement des coûts d'emprunt.

Inflation globale

Glissement annuel en %

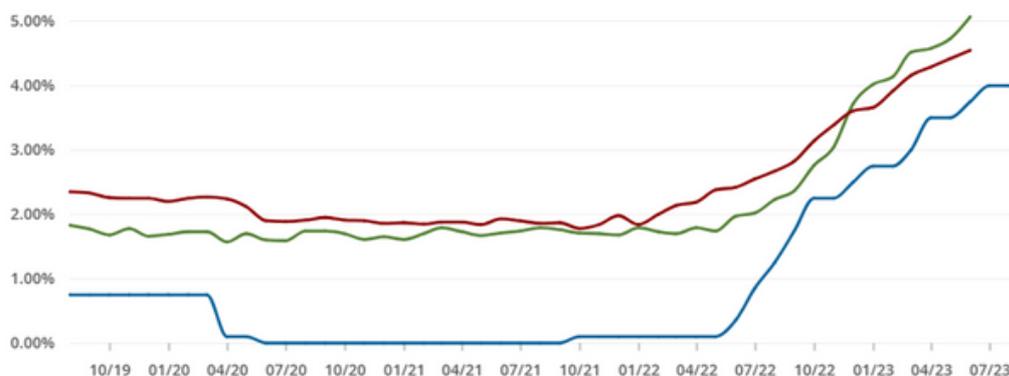


LES COÛTS D'EMPRUNT AUGMENTENT

Les coûts d'emprunt augmentent

Taux médians dans les économies avancées, en % par an

Taux directeurs Nouveaux prêts aux entreprises Nouveaux prêts hypothécaires



Note : Les économies avancées étudiées sont les suivantes : Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



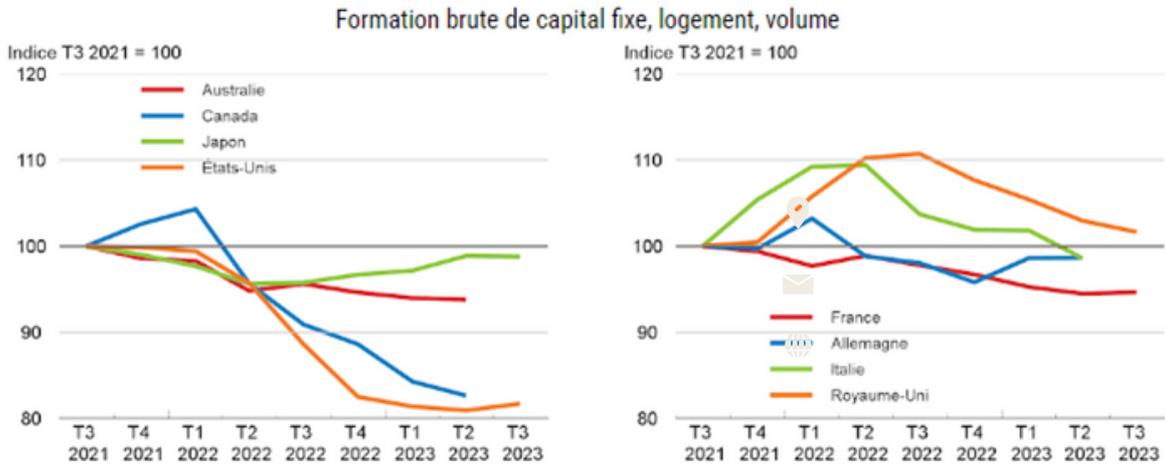
En 2023, les politiques de lutte contre l'inflation ont conduit à un fort accroissement des taux directeurs et, par conséquent, des taux de crédits accordés aux entreprises et aux ménages, les banques centrales usant de l'outil taux pour freiner la croissance du volume de la masse monétaire (Agrégat M3[1]). En effet, l'élévation des taux d'intérêts a pour objet d'augmenter le coût du crédit pour les agents économiques afin de freiner la création de la masse monétaire et réduire en conséquence la croissance des prix. Ce resserrement des politiques monétaires entraîne une forte baisse de l'investissement dans la construction de logements.

[1] L'agrégat monétaire M 3 correspond à l'agrégat M1 (monnaie fiduciaire (billets + pièces en circulation) + dépôt à vue (compte courant) + l'agrégat M2 (livret A, LDD CEL etc.) + Instruments financiers < 2ans).

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

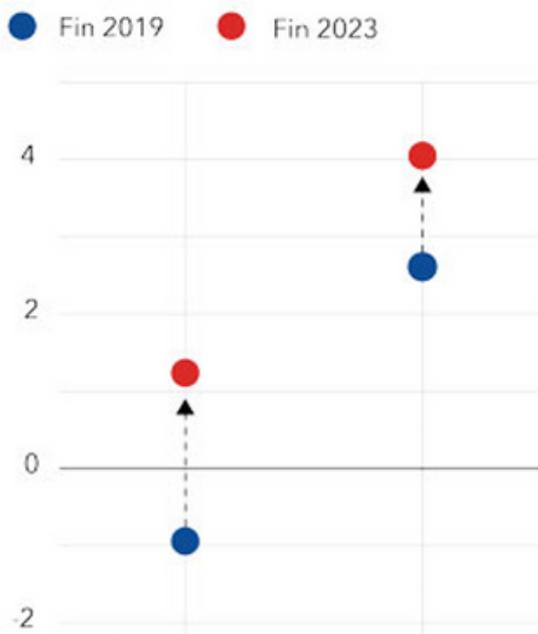
Graphique 1.3. L'activité sur le marché immobilier résidentiel ralentit



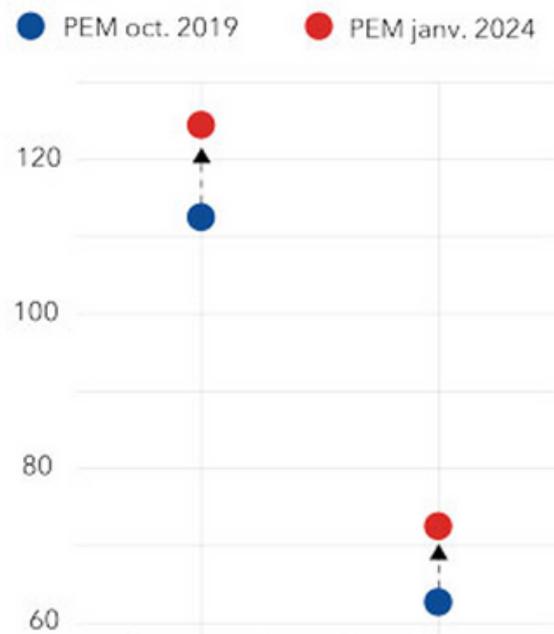
Cette volonté d'un reflux de l'inflation conduit en 2024 à maintenir les pressions à la baisse sur l'inflation et donc le niveau des taux des taux directeurs. La politique monétaire devrait ainsi conserver une orientation restrictive jusqu'à ce que l'on observe des signes clairs de réduction durable des tensions inflationnistes sous-jacentes.

Enfin, ce relèvement des taux d'intérêt impacte fortement les finances publiques – et plus particulièrement les charges d'intérêts – des pays ayant fortement recours à l'emprunt pour financer leurs actions, alimentant ainsi la dégradation des soldes publics.

G20 : taux d'intérêt réels à long terme (en pourcentage)



G20 : projection du ratio dette/PIB en 2024 (ratio)

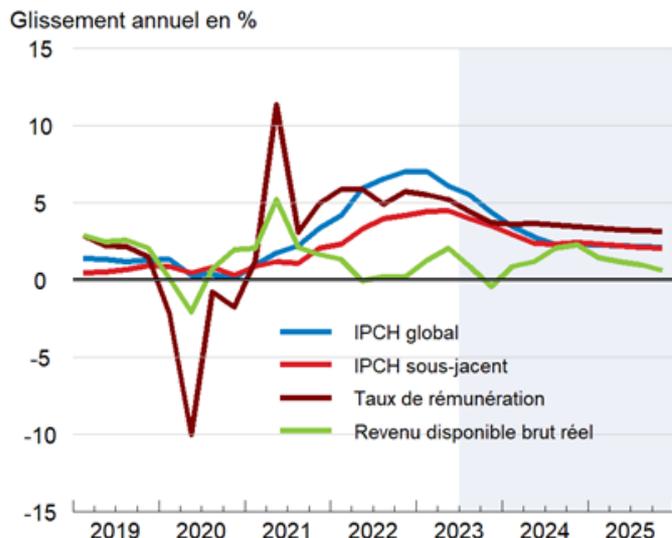


B. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

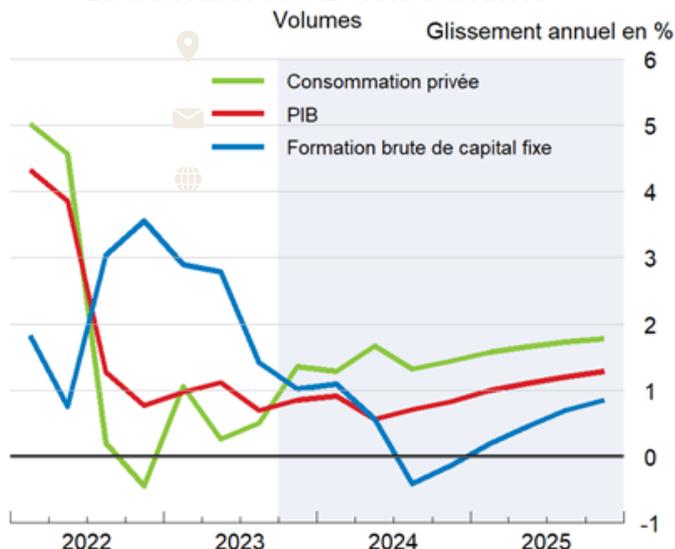
La croissance du PIB de la France en 2023 est évalué à 0,9% et à 0,8 % en 2024 [1]. En 2024, l'inflation se situerait à 2,7 % contre 5,7 % en 2023, renforçant ainsi le revenu disponible.

[1] OCDE, décembre 2023, perspectives économiques n°114.

La baisse de l'inflation renforcera le revenu disponible réel



La croissance du PIB restera modérée

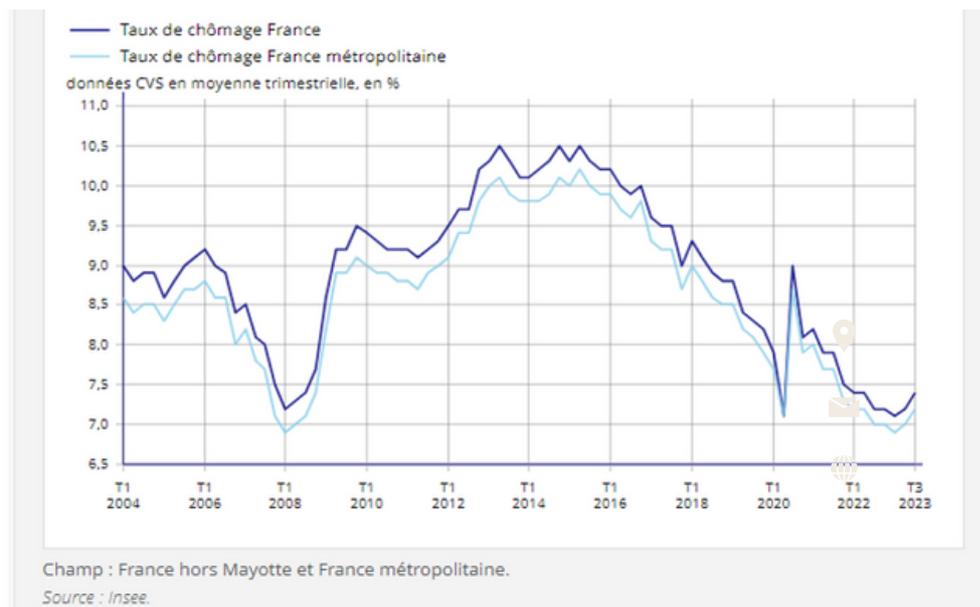


France : Demande, production et prix

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
France						
PIB aux prix du marché	2 316.9	6.4	2.5	0.9	0.8	1.2
Consommation privée	1 232.7	5.1	2.3	0.8	1.4	1.7
Consommation publique	575.7	6.5	2.6	0.6	1.0	0.6
Formation brute de capital fixe	539.0	10.2	2.3	2.0	0.3	0.5
Demande intérieure finale	2 347.4	6.6	2.4	1.1	1.0	1.2
Variation des stocks ¹	18.2	-0.6	0.7	-0.5	0.0	0.0
Demande intérieure totale	2 365.6	6.0	3.1	0.6	1.0	1.2
Exportations de biens et services	633.3	10.7	7.4	1.1	0.9	1.9
Importations de biens et services	682.1	9.1	8.8	0.3	1.5	1.7
Exportations nettes ¹	- 48.7	0.2	-0.6	0.3	-0.2	0.0
Pour mémoire						
Déflateur du PIB	-	1.4	2.9	5.3	2.5	2.0
Indice des prix à la consommation harmonisé	-	2.1	5.9	5.7	2.7	2.2
IPCH sous-jacent ²	-	1.3	3.4	4.1	2.5	2.2
Taux de chômage ³ (% de la population active)	-	7.9	7.3	7.2	7.4	7.5
Taux d'épargne brute des ménages (% du revenu disponible)	-	18.6	17.2	17.3	17.4	16.9
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	-	-6.5	-4.8	-4.9	-4.9	-4.6
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	-	138.7	117.9	118.2	120.9	123.2
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht (en % du PIB)	-	113.0	111.8	112.1	114.8	117.1
Balance des opérations courantes (% du PIB)	-	-0.7	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

1. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE EN FRANCE : LES MENAGES



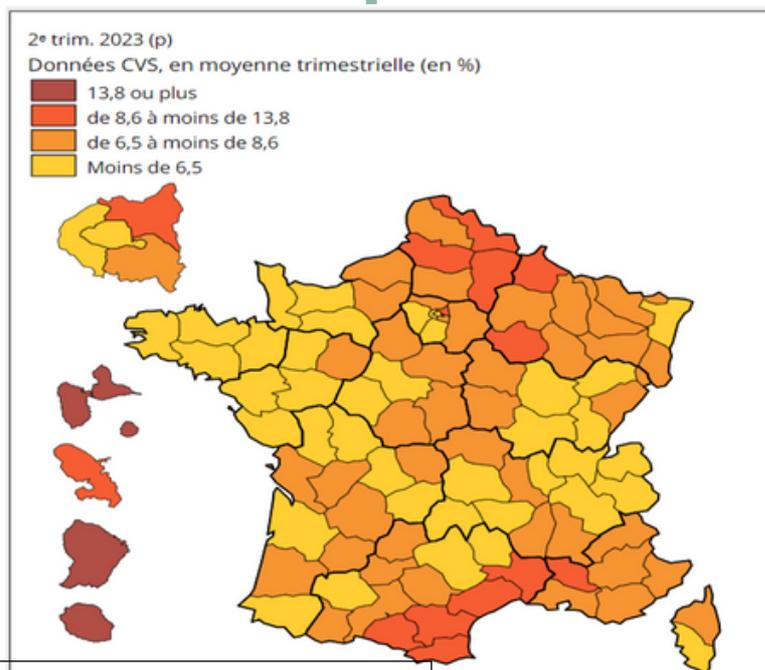
La hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a fortement pesé sur les ménages en 2023. Le **revenu disponible brut des ménages** (RDB) en euros courant évoluerait toutefois de + 0,6 %[1] sur l'année. Précisons que cette évolution est une moyenne qui, d'une part, ne tient pas compte des disparités de revenus (l'inflation pèse en moyenne plus fortement sur les revenus les plus modestes) et des zones géographiques, étant précisé que les revenus totaux comprennent l'ensemble des revenus (dont les prestations sociales).

Le taux de chômage pour sa part se situe à 7,4 %[2] au troisième trimestre 2023. En 2024, le chômage devrait légèrement augmenter tout en restant inférieur à 8 %, traduction d'une hausse relative de la population active.

[1] Idem.

[2] Tableau de bord de la conjoncture, INSEE 31 janvier 2024

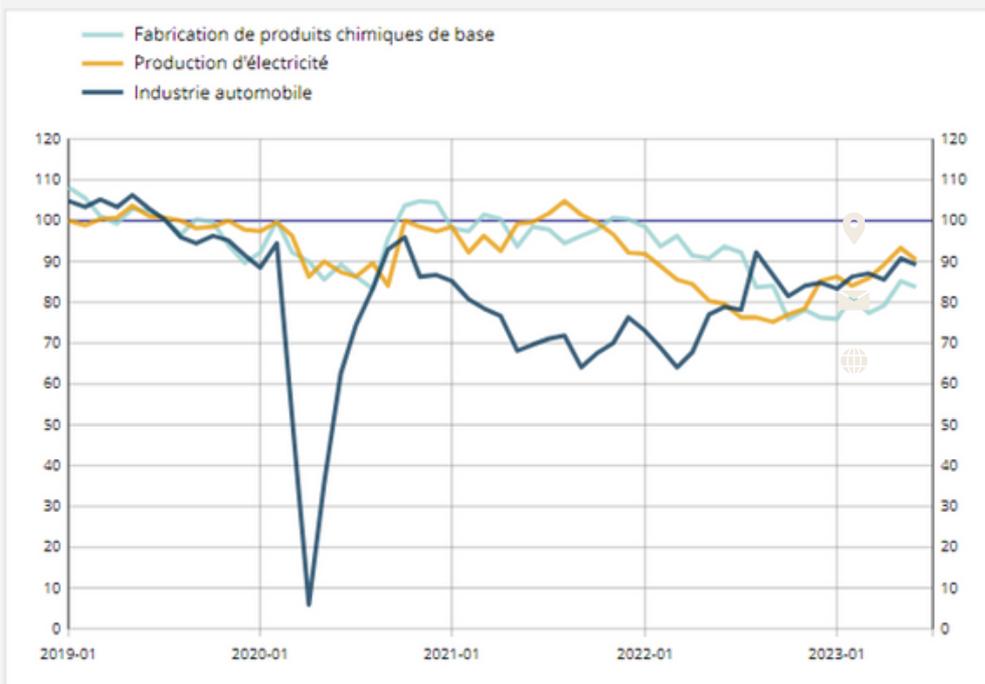
Avec toutefois des disparités entre Départements



2. LA CONJONCTURE ECONOMIQUE EN FRANCE : LES ENTREPRISES

Figure9 - Indices mensuels de la production de quelques branches industrielles récemment affectées par des contraintes d'offre et en cours de rattrapage

(indices CVS-CJO, base 100 en 2019)



Dernier point : juin 2023.

Source : indice de la production industrielle, Insee.

Les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022. C'est le cas, par exemple, de l'industrie automobile où les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques sont désormais moindres.

La production électrique a aussi rebondi, avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance. Dans les branches très énergie-intensives, comme la chimie, la situation s'est stabilisée voire s'est légèrement redressée dans un contexte de moindres tensions sur les cours du gaz et de l'électricité.

A ces problèmes d'offre se succèdent des problématiques liées à la demande, notamment dans le cas des entreprises dédiées à la fabrication des biens d'équipements qui commencent à pâtir de la baisse des investissements liées au renchérissement du crédit.

De façon générale, ces prévisions sont susceptibles d'être affectées par de nombreux aléas tels que l'impact sur l'économie réelle du resserrement monétaire ou d'éventuels nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières.

LOI DE FINANCES POUR 2024

03

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

Dans le cadre du vote de la loi de Finances pour 2024 qui a été promulguée le 29 décembre 2023 le Gouvernement anticipe une croissance de 1,4 % (OCDE, 0,8 %) en 2024 et un déficit budgétaire équivalent à - 4,4 % du PIB après - 4,9 % en 2023 (projection).

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires

	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,1	2,1	0,8
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	3,4	0,9	1,3
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	8,4	5,4	2,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	101	82	86
Taux de change euro/dollar	1,10	1,10	1,10
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en %)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en %)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en %)	7,4	2,1	3,5
Importations (en %)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ²	-4,8	-4,9	-4,4

Présentation des soldes budgétaires des administrations publiques en 2023

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2022	Révisé 2023	Prévision 2024
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-4,9	-4,4
<i>dont État</i>	<i>-5,7</i>	<i>-5,3</i>	<i>-4,6</i>
<i>dont organismes divers d'administration centrale (ODAC)</i>	<i>0,5</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>
<i>dont administrations publiques locales (APUL)</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,3</i>
<i>dont administrations de sécurité sociale (ASSO)</i>	<i>0,4</i>	<i>0,7</i>	<i>0,6</i>
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-4,2	-4,1	-3,7
Ajustement structurel	1,0	0,0	0,5
Dettes publiques (en % de PIB)	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt (en % de PIB)	45,4	44,0	44,1
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire (en % de PIB)	45,6	44,4	44,4
Dépenses publiques hors crédits d'impôt (% de PIB)	57,7	55,9	55,3
Taux de croissance des dépenses publiques* (en volume)	-1,1	-1,3	0,5
IPC hors tabac (%)	5,3	4,8	2,5
Croissance du PIB en volume (%)	2,5	1,0	1,4

La dette pour sa part dépasserait 109,7 % du PIB. Le taux des prélèvements obligatoires se situerait à 44,1 %, la dépense publique à 55,3 % du PIB. Nous noterons encore une fois que les prévisions de déficit sont fortement hétérogènes en fonction de la nature des administrations concernées. Les déficits seraient portés principalement par les administrations centrales (-4,6 %), les administrations locales présentant un solde déficitaire réduit (-0,3 %) et les administrations de sécurité sociale un solde positif (+0,6 %).

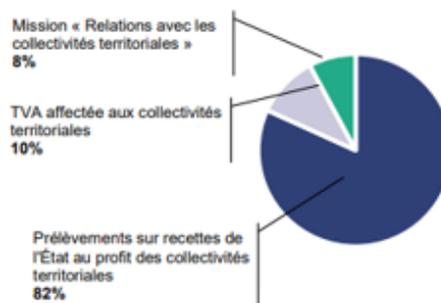


Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2022	LFI 2023	Révisé 2023	PLF 2024
Dépenses nettes^{1 3}	505,4	520,6	524,4	511,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	438,2	450,0	455,5	445,1
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,0	45,6	44,5	44,8
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	24,2	25,0	24,4	21,6
Recettes nettes³	347,2	359,1	358,0	372,1
<i>dont impôt sur le revenu</i>	89,0	87,3	90,7	94,1
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	62,1	55,3	61,3	72,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	100,8	94,7	96,3	100,4
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	18,0	16,6	16,4	16,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	53,4	74,3	67,4	66,3
<i>dont recettes non fiscales</i>	23,9	30,9	26,0	22,6
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,2
Solde des comptes spéciaux	6,7	-3,6	-5,8	-5,1
SOLDE GÉNÉRAL	-151,4	-164,9	-172,1	-144,5

Rappel sur les concours financiers de l'État aux collectivités locales

Répartition des crédits budgétaires



	LFI 2023 ¹	PLF 2024	2025 ³	2026
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles²)	43,65 Md€	44,44 Md€	45,20 Md€	45,70 Md€
Crédits du budget général³ (hors mesures exceptionnelles)	4,10 Md€	4,15 Md€	4,15 Md€	4,17 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,12 Md€	54,27 Md€	55,25 Md€	55,97 Md€

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024 INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 79 : SUPPRESSION DE LA CVAE

La suppression totale de la CVAE est repoussée en 2027 (hormis pour les montants ne dépassant pas 63€, montant de CVAE qui est supprimé dès 2024).

Pour les impositions dues au titre de 2023, il s'élève au maximum, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 50 000 000 €, à 0,375 %.

Le taux d'imposition est, pour toutes les entreprises redevables, abaissé progressivement sur trois années : 2024, 2025 et 2026.

Le taux maximal est ainsi ramené à :

- 0,28 % pour les impositions dues au titre de **2024**
- 0,19 % pour celles dues au titre de **2025**
- 0,09 % pour celles dues au titre de **2026**

ARTICLE 130 : FIXATION POUR 2024 DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024, pour atteindre 27,24 milliards d'euros. Cette augmentation est similaire à l'évolution constatée en 2023. Cet abondement bénéficie principalement aux communes (article 240) au travers de la dotation de solidarité urbaine (DSU, +140 M€) et la dotation de solidarité rurale (DSR + 150 M€).

ARTICLE 151 : ASSOUPLISSEMENT DES REGLES DE LIEN ENTRE LES TAUX

Possibilité pour les communes et PCI dont le taux de la THRS est inférieur à 75 % de la moyenne départementale de le faire évoluer librement dans cette limite et sous condition que cette augmentation du taux ne soit pas supérieure à 5 %.

ARTICLE 191 ET 192 : MISE EN OEUVRE PROGRESSIVE D'UN BUDGET VERT

Instauration d'une annexe au CFU à partir de 2024 (CFU) dont l'objet est de présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France correspondant au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088. Il en sera de même pour la dette et plus précisément de la part consacrée à la couverture des dépenses d'investissement dédiées aux investissements durables.

A noter que la LFI pour 2024 augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) **le fonds vert** destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Éléments de contexte

Les différentes crises traversées ces dernières années ont remis en perspective le rôle central des communes dans l'accompagnement des populations et dans la nécessité d'offrir à ses citoyens un service public de proximité.

En 2024, la ville de Poussan au même titre que les entreprises et les ménages continuera à supporter l'effet de l'inflation sur le coût de ses achats ; et sera confrontée, du fait du resserrement des politiques monétaires, à un renchérissement du coût du crédit à un moment où ses efforts en matière d'investissements nécessiteront un recours à l'emprunt.

Pour autant, la collectivité souhaite continuer à développer ses actions en faveur des habitants, que ce soit au niveau de son cadre de vie, de l'attention portée à l'enfance, la jeunesse et les loisirs ou du renforcement de l'attractivité de son territoire.

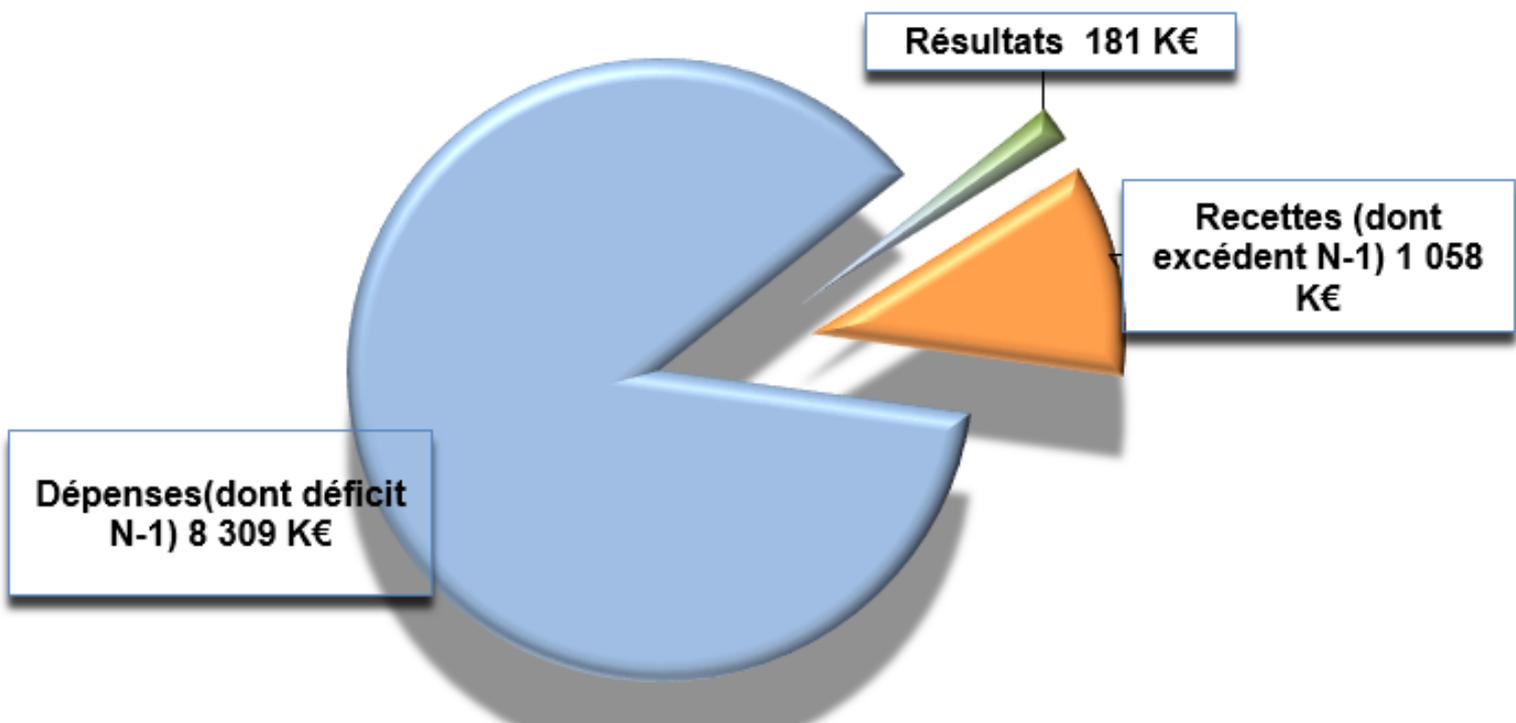
C'est pourquoi les orientations budgétaires proposées en 2024 sont caractérisées par un effort particulier en matière d'investissement avec un volume très important de 4,6 M€.

04

RESULTAT 2023

Pour 2024, les résultats financiers de l'exercice antérieur seront intégrés[1] au budget afin de présenter un budget consolidé dès la phase d'élaboration du budget primitif.

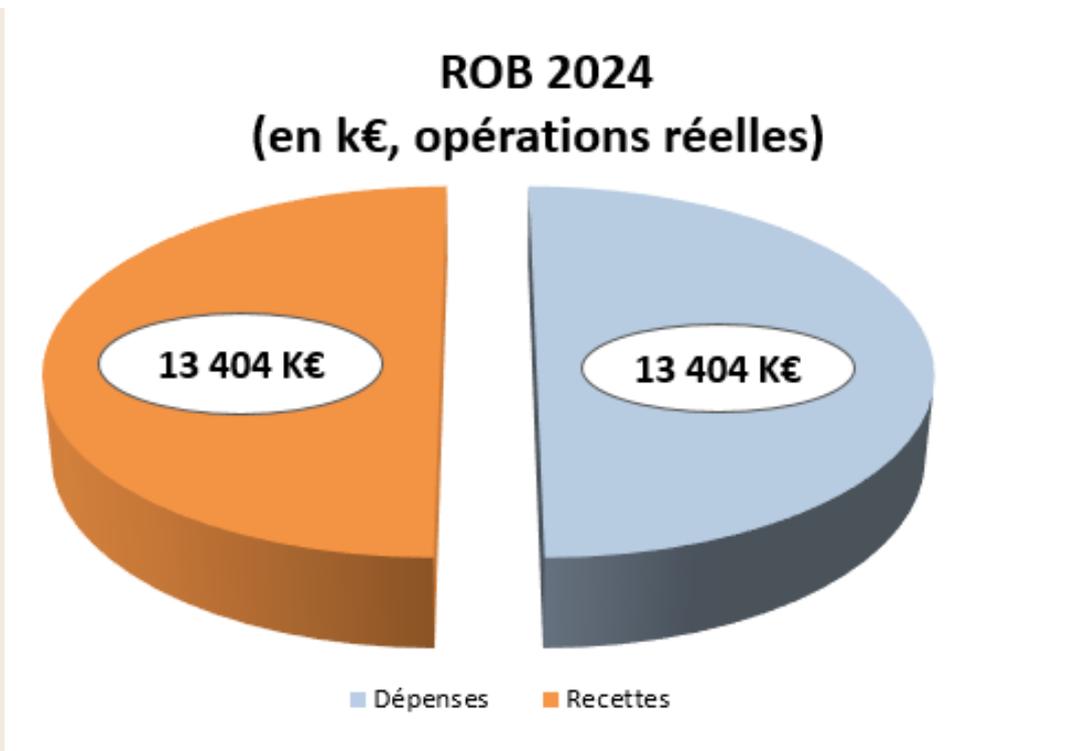
[1] Deux possibilités s'offrent aux collectivités et à leurs groupements lors de la phase d'élaboration budgétaire : soit intégrer les résultats de l'exercice en cours dès la phase d'élaboration du budget primitif soit intégrer les résultats à l'occasion d'une prochaine étape budgétaire (budget supplémentaire) qui a lieu à l'occasion du vote des comptes administratifs.



Le résultat consolidé fin 2023 est évalué à un solde positif de 181 K €, résultat qui viendra incrémenter les capacités financières 2024 du budget principal de la ville.

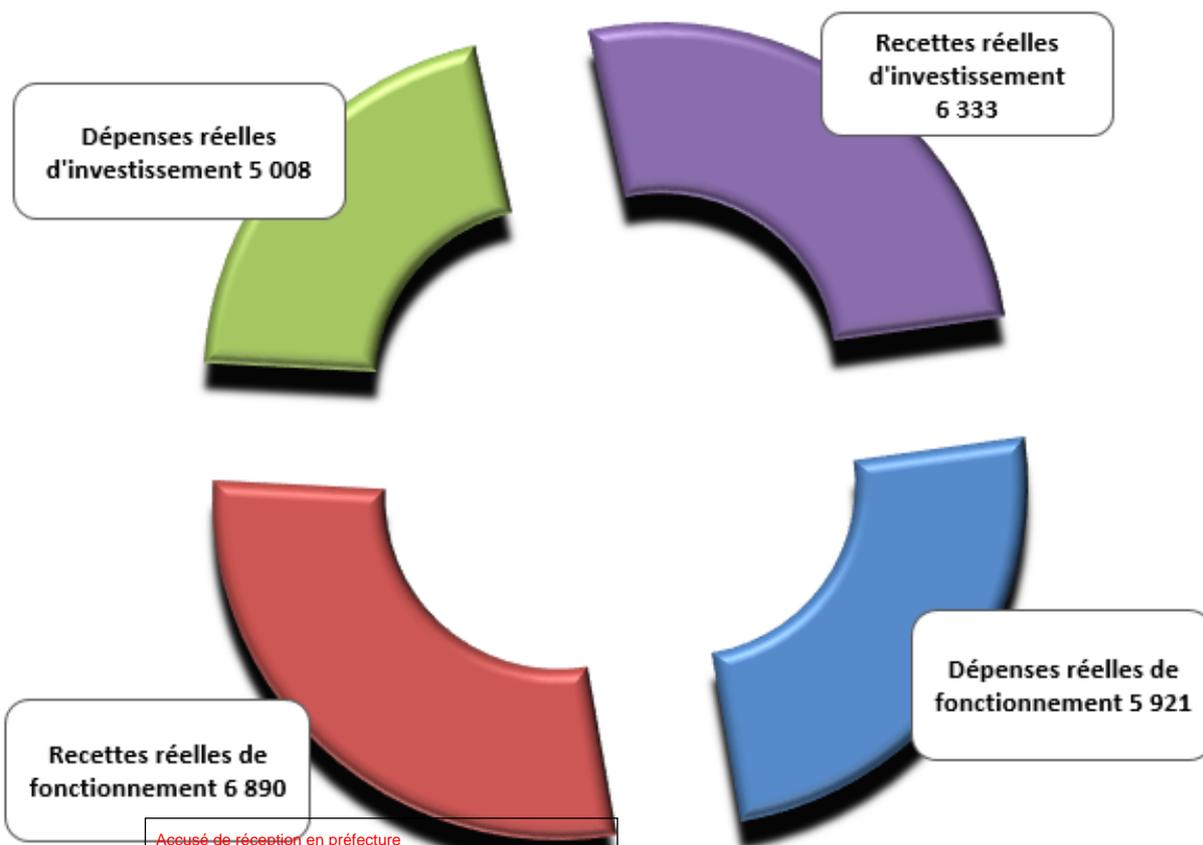
LES GRANDES MASSES

(flux réels, en K€)



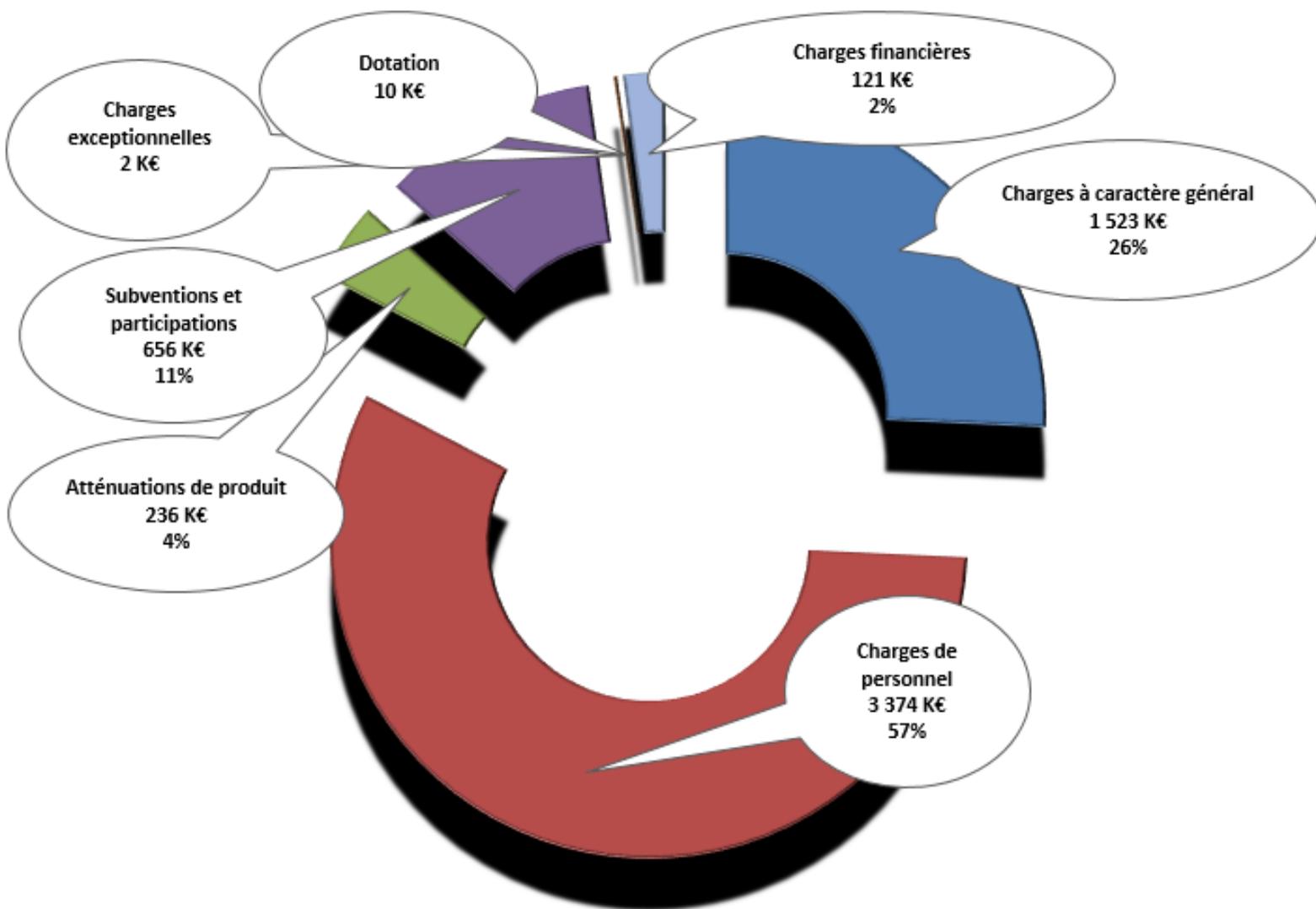
REPARTITION PAR SECTION

(hors résultat reporté, en K€)



1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement : 5 921 K€

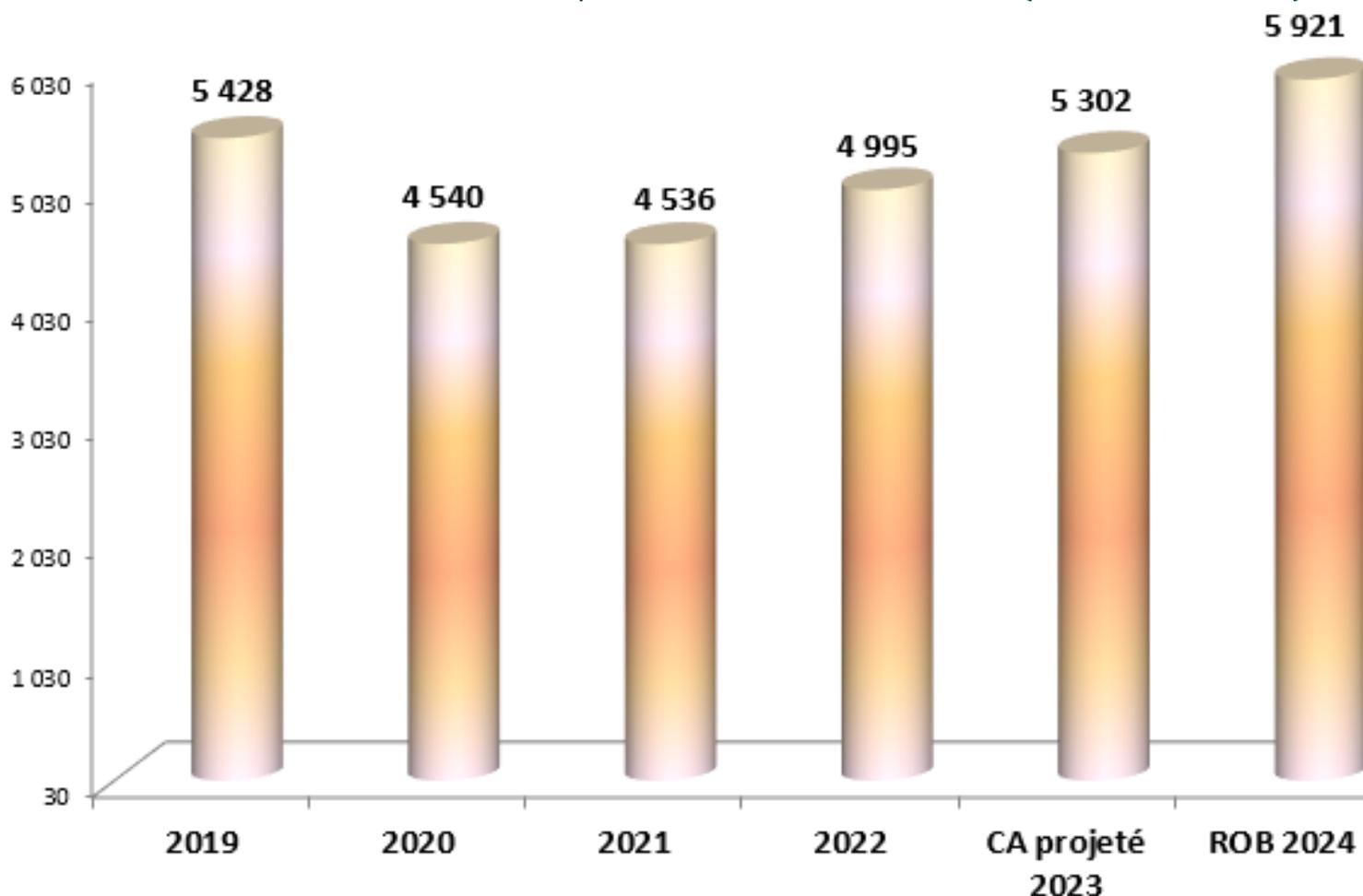


Elles regroupent les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité pour assurer le fonctionnement des services publics. Elles sont sans incidence sur le patrimoine et font l'objet d'une consommation immédiate.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (57 %) suivi principalement des charges à caractère général (26 %) et des participations et subventions (11 %).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution 2019-2023 des dépenses de fonctionnement (en K€, flux réels)



L'évolution des charges de fonctionnement atteindrait +11,7 % en valeur par rapport au CA anticipé 2023 sous l'effet principal de plusieurs variables :

- **S'agissant des charges de personnel** : L'évolution est le fruit de dynamisme de la collectivité et des recrutements intervenus en 2023. Le détail de l'évolution composé par un large effet report, permet de mettre en lumière une volonté de stabiliser les effectifs et de contenir l'évolution des dépenses de masse salariale.
 - L'effet report des données de paie de l'année 2023 (évolution de la masse salariale à effectif constant) **environ 262 k€**
 - Les hypothèses de mouvement de personnel 2024 (entrées/sorties) **environ 63 k€**
 - L'effet report en année pleine du recrutement de trois personnes en fin d'exercice 2023 pour, d'une part, la mise en place du dispositif de recueil au service Population, d'autre part, la création de la Maison France Services
 - Les sorties envisagées sont d'une part une mobilité externe non remplacée, d'autre part, un départ à la retraite remplacé.
 - L'effet report en année pleine des mesures réglementaires 2023 (la hausse du point d'indice (+1.5 %) ; la revalorisation des bas de grilles) **environ 29 k€**
 - Les mesures réglementaires 2024 (+5 points d'indice majoré) **environ 31 k€**
 - Les ~~avancements automatiques~~ d'échelon **environ 3 k€**

- **S'agissant des charges à caractère général :**

- L'inflation continue à peser sur l'achat des fournitures et prestations de service.

- **S'agissant des subventions et participations :** Elles augmenteraient de +5,3 % par rapport à l'exercice 2023 notamment en raison de :

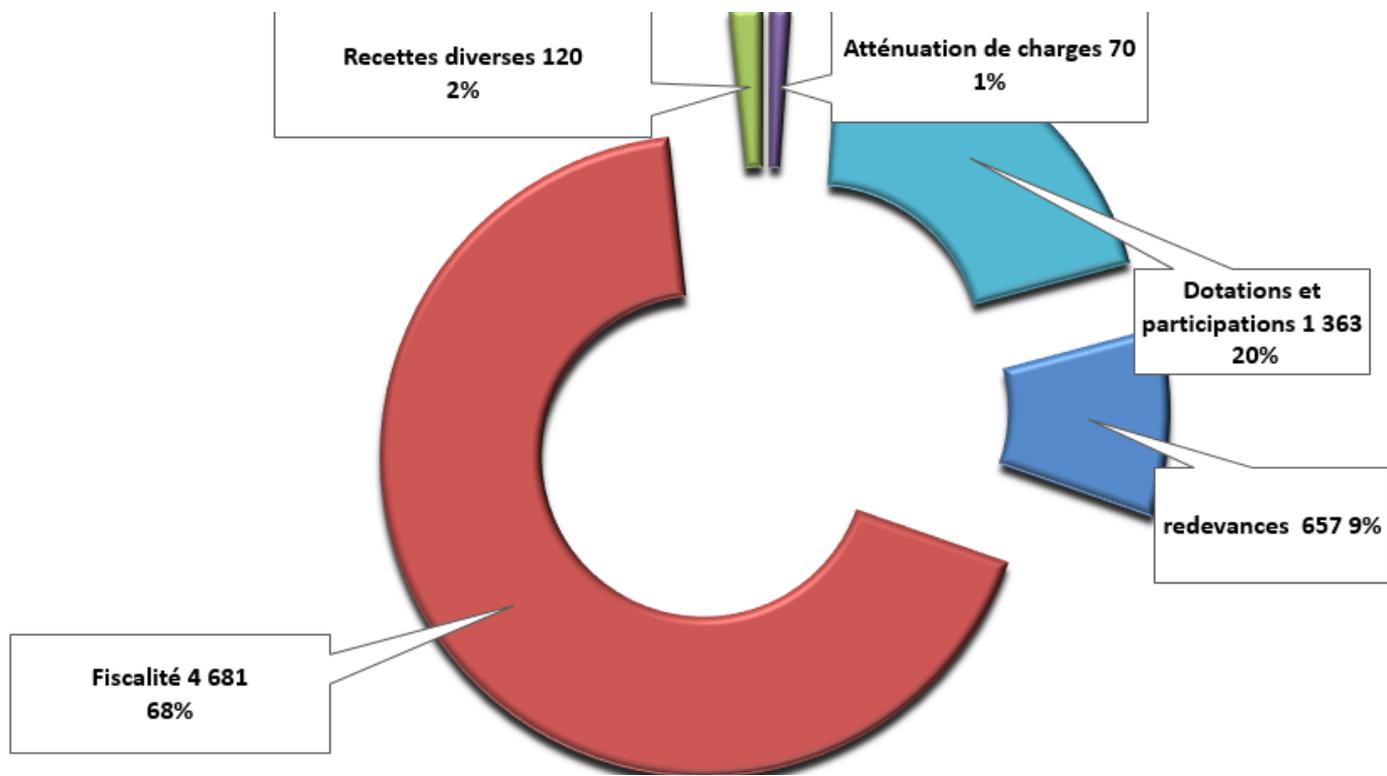
- La hausse de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (+ 4,8 %) soit + 6 746,32 €
 - La hausse de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations (+ 2,7 %) soit + 6 450 €

- **S'agissant des charges financières :**

- Dans le cadre du financement de nos investissements, il est prévu la réalisation d'un emprunt à hauteur de 774 K€ dont les frais s'élèvent à 52 400 €.

2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 6 890 K€



Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe constitueront la part essentielle des ressources la commune, soit 68 %.

Les dotations qui sont constituées principalement par la DGF et les compensations fiscales versées par l'Etat représentent le second poste de recettes (20%), suivies des redevances tarifaires perçues auprès des usagers des services payants 9% (cantine et services scolaires, redevance de cimetières...) et les autres produits de gestion courantes (2 %) tels que les revenus des immeubles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les redevances et produits des services atteindraient **657 K€**, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2023.

Ces produits comprendraient la participation des familles aux services péri et extra-scolaires (375 K€) étant précisé qu'il n'est pas prévu de hausse de la tarification de ces services municipaux, les redevances d'occupation du domaine public (240 K€), le remboursement de Sète Agglopol Méditerranée pour la gestion de la collecte des encombrants et le transport scolaire des sorties piscines (12 K€), les concessions de cimetière (8 K€) ou encore la vente d'énergie photovoltaïque au titre de 2024 (7 K€).

Les dotations et participations s'élèveraient à **1 363 K€** dont 919 K€ de dotations étatiques dont la projection au budget 2024 est au même niveau que le réalisé 2023, réparties comme suit :

- Dotation Forfaitaire : 419 K€
- Dotation de Solidarité Rurale : 328 K€
- Dotation Nationale de Péréquation : 172 K€

Rappelons que la DGF est composée d'une dotation de base dite forfaitaire dont bénéficie l'ensemble des communes et qui est calculée en fonction du nombre d'habitants. Adossées à cette dotation, certaines communes bénéficient de dotations complémentaires afin de compenser certains aspects socio-économiques ayant d'importants impacts sur les finances communales (forte concentration de logements sociaux, charges d'intervention sociales plus importantes, faiblesse du potentiel fiscal). La commune bénéficie ainsi de deux dotations complémentaires : ce sont la dotation nationale de péréquation (DNP) ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR).

Les autres recettes principales sont constituées des compensations fiscales (78 K€), du soutien financier de la CAF (295 K€), le remboursement de la part de l'Etat pour le dispositif de la cantine à 1€ (65 K€), le FCTVA volet fonctionnement (6 K€).

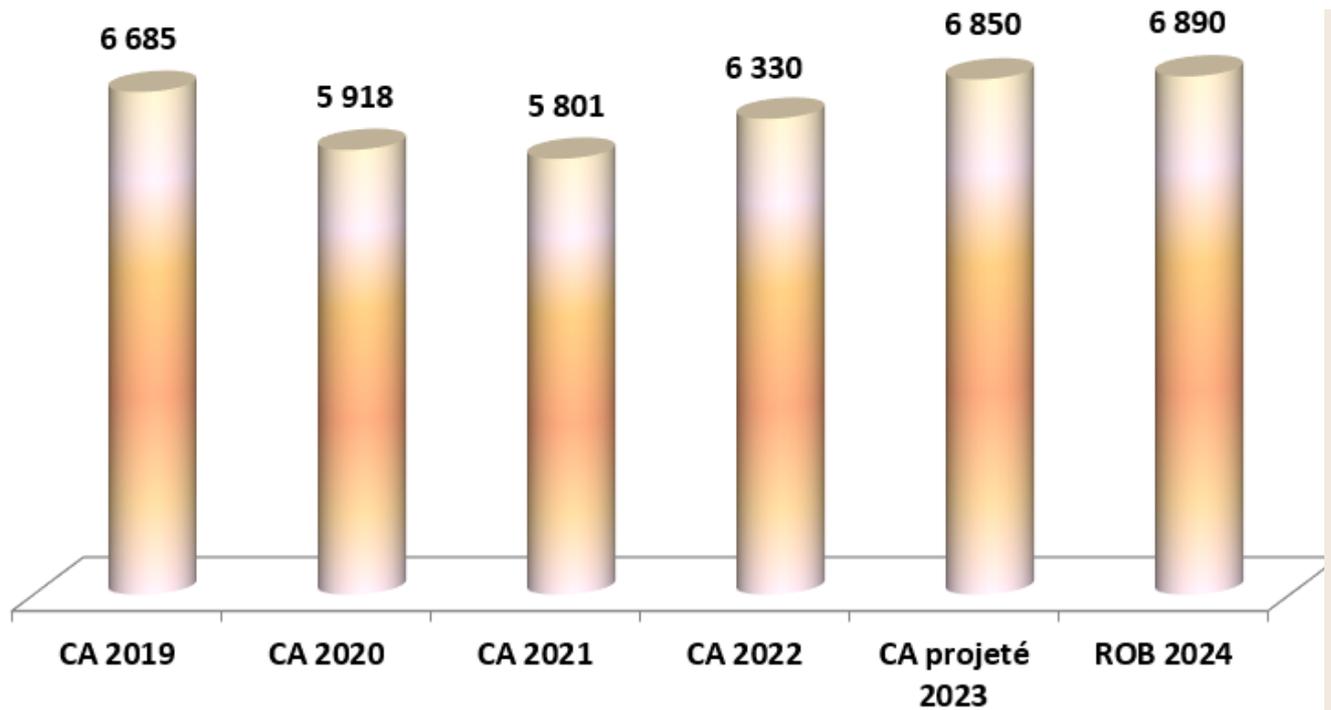
La fiscalité reversée s'établirait à **530 K€** répartis comme suit :

- Attribution de compensation (AC) : 410 K€
- Fonds de Péréquations des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 115 K€
- Dégrèvements de taxes fiscales acquittées par la collectivité sur les exercices antérieurs suite à une démarche d'optimisation : 5 K€

Les recettes diverses atteindraient **120 K€**, comprenant notamment les locations de biens pour 89 K€ et les indemnités relatives aux sinistres, 7 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution 2019-2023 des recettes de fonctionnement (en K€, flux réels)



Afin d'évaluer le produit de la fiscalité communale, il a été projeté les variables suivantes :

- Evolution forfaitaire des bases fiscales estimées à 3.9 % en 2024
- Stabilisation des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties

Aussi, le produit de la fiscalité directe[1], laquelle regroupe les 3 taxes directes locales dont bénéficient les communes suite à la réforme de la taxe d'habitation, est évalué à 3,6 M€ en hausse de 4,91 %.

Produits	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit taxe d'habitation	1 380 650	1 408 131	84 117	0	166 319	189 039
Dont majoration TH résidences secc	13 211	13 733	13 121	0	52 744	70 890
+ Produit foncier bâti	1 243 722	1 273 252	2 730 618	2 574 711	3 204 827	3 348 352
Dont ajustement coefficient correct			258 057	0	292 657	292 657
+ Produit foncier non bâti	66 683	66 050	62 883	62 832	69 834	72 628
+ Produit cotisation foncière des entre	0	0	0	0	0	0
Produit fiscal strict	2 691 055	2 747 433	2 877 618	2 637 544	3 440 980	3 610 019

FISCALITE

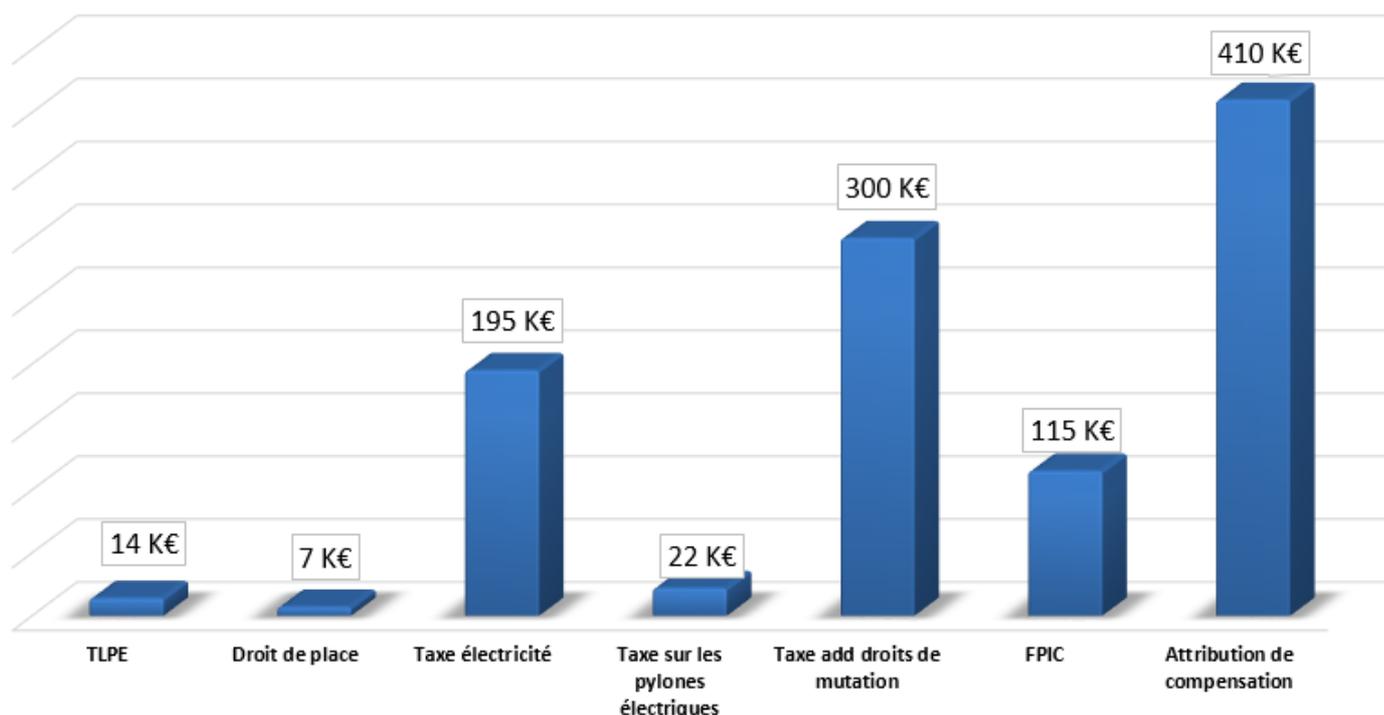
Evolution des taux de la fiscalité directe locale

Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	18,46%	18,46%	18,46%	18,46%	19,38%	19,38%
Foncier bâti	23,22%	23,22%	44,67%	44,67%	46,90%	46,90%
Foncier non bâti	76,08%	76,08%	76,08%	76,08%	79,88%	79,88%

[1] Pour rappel le taux de TFPB de la commune est passé à 44,67% en 2021 en raison de la récupération de la part départementale de TFPB dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour leur part, les produits de fiscalité indirecte sont stables hormis les droits de mutations pour lesquels l'hypothèse d'un ralentissement des transactions a été retenue. A ce stade, ceux-ci sont estimés à 300 k€ en 2024 (contre 330 k€ en 2023).

Fiscalité indirecte (en K€)



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. **DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Répartition 2024 des dépenses réelles d'investissement (en K€) : 5 008 K€



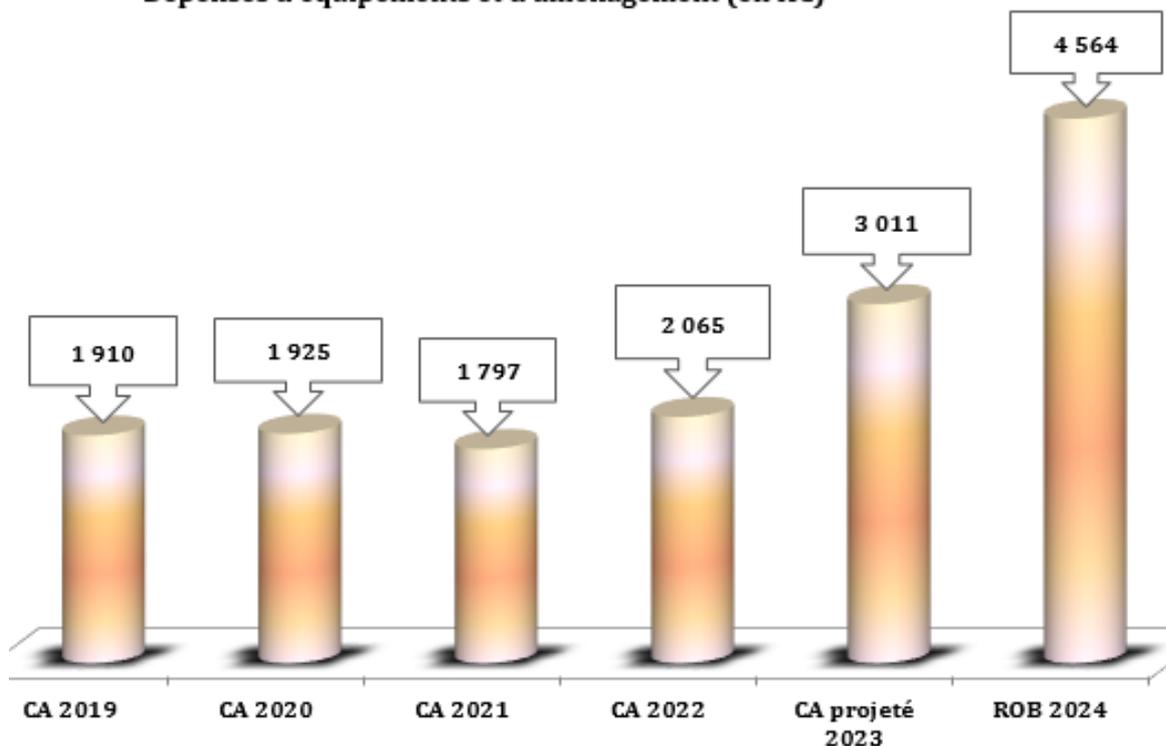
En 2024, plusieurs projets initiés dès le début de la mandature devraient voir le jour (réhabilitation du groupe scolaire des Baux, réhabilitation de la Chapelle du Jardin des Frères, Aménagement du parc sportif et de loisirs des Baux...).

Aussi, les investissements prévus s'élèveront à 4 564 K€ et le remboursement du capital de la dette à 439 K€.

Le niveau d'investissement de la Commune est marqué par un fort dynamisme. Ainsi, l'investissement moyen par habitant est de 737 € contre 303 € pour les communes de même strate.

Le détail de ces projets est repris dans la partie 5 de ce document.

Dépenses d'équipements et d'aménagement (en K€)



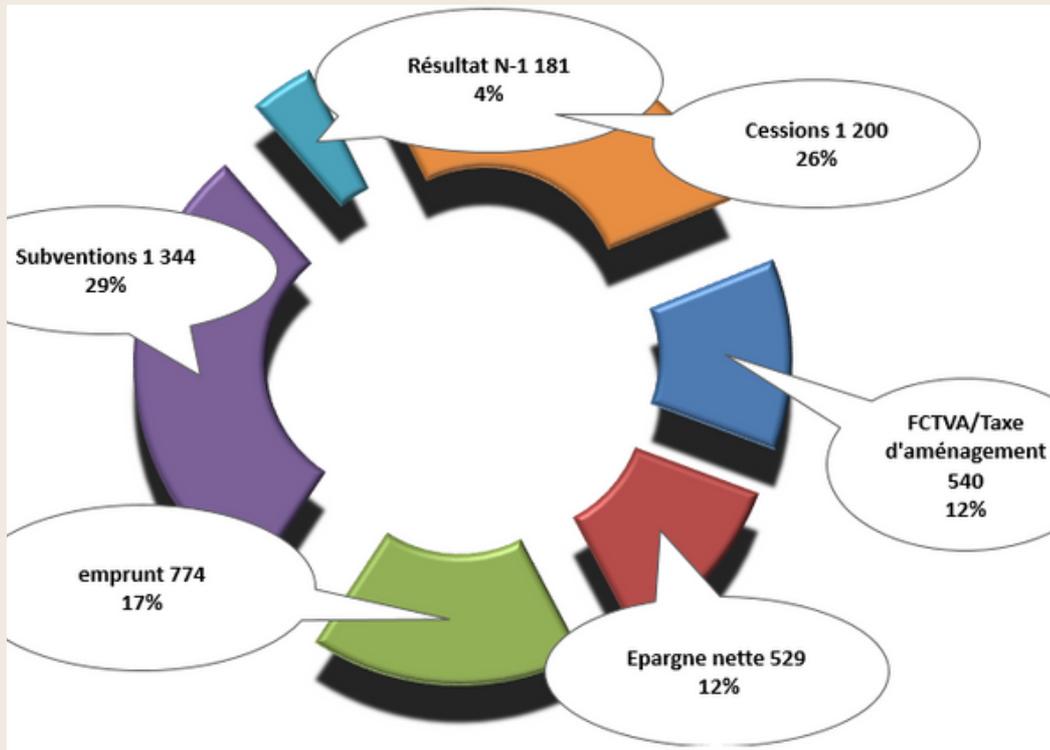
Selon les grandes orientations définies par l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026, les dépenses d'équipement en 2024 consacraient :

- **1 107 K€** au **renforcement de l'attractivité du territoire**
- **837 K€** à **l'amélioration du cadre de vie**
- **575 K€** pour la **redynamisation du centre-bourg**
- **1 504 K€** pour **l'enfance, la jeunesse et les loisirs**
- **376 K€** au **développement du territoire**
- **165 K€** à la **modernisation des services publics**

[1] <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2023> - chap 4.7b - ni touristique, ni montagne)

2. RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Répartition 2024 des recettes réelles d'investissement (en K€) : 6 333 K€



En 2024, les principales sources de financement de l'investissement seront constituées les subventions perçues (29 %), la cession de la cave coopérative (26 %), suivi de l'emprunt (17%), de l'autofinancement (CAF nette : 12%), des dotations (notamment le FCTVA 12%) puis des excédents de fonctionnement de 2023 (4 %)

LES PRINCIPAUX PROJETS DE LA MANATURE

05

Accusé de réception en préfecture
031-21369174-20240311-24_07826-AI
Date de transmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

LES PRINCIPAUX PROJETS DE LA MANDATURE

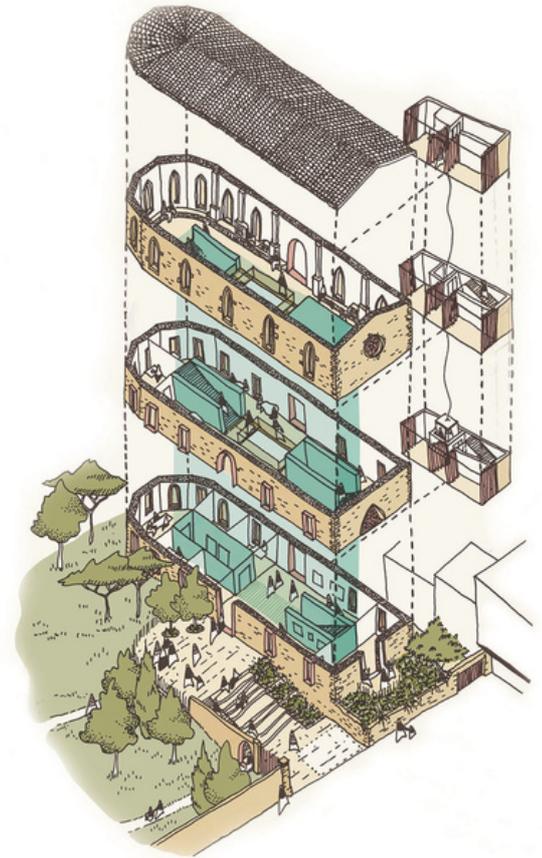
L'année 2024 verra la poursuite d'un programme de travaux porté par l'équipe municipale afin de doter le territoire de la commune d'équipements structurants, nécessaires à la dynamique de son développement, à l'amélioration de son cadre de vie, à la restauration de son patrimoine et à la préservation de l'environnement. L'année 2024 verra ainsi l'inscription de crédits destinés à :

1/ RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉE

Aménagement de l'Espace Saint-Roch au Jardin des Frères

Cet équipement a un intérêt pluri-communal aura vocation à être un haut-lieu d'animation de la vie locale à rayonnement supra-communal Il intégrera différents espaces modulables : bibliothèque, espace d'exposition, espace de coworking, CCAS, antenne de la MLIJ, ainsi qu'un large pôle de services à la population à caractère social et la Maison France services
Fin des études : 2024 - Travaux : 2024-2025

- Fin des études et début des travaux de restauration de la chapelle des Pénitents
- Travaux de rénovation du complexe sportif dont changement du grillage du tambourin, différents changements de menuiseries et de charpente, pose de cheneaux, étanchéité toiture dojo, harmonisation automatisme de l'arrosage



2/ AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire des Baux

S'adapter et lutter contre le changement climatique en vue de préserver la santé et la qualité de la vie en milieu urbain.

Restituer au coeur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants

Travaux : 2024 sur la maternelle des Baux

- Poursuite du plan de végétalisation de la ville, forêt des naissances, ruches communales



Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_078205_AK
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

révision du Plan Local d'Urbanisme

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

3/ REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Fin de la rénovation patrimoniale des Halles centenaires

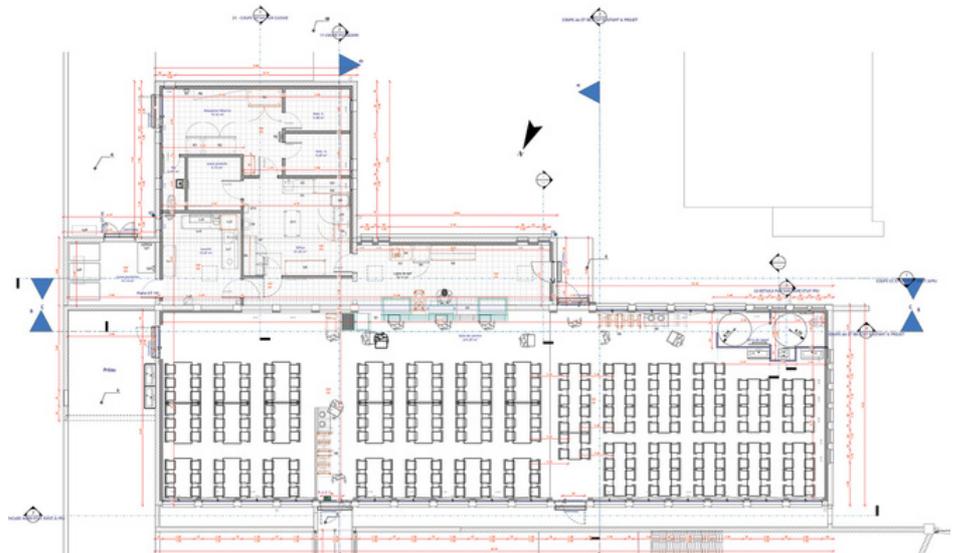
Protection et sauvegarde du patrimoine historique communal : mise en valeur du site, en faveur de la redynamisation du centre-ville
Fin travaux : 2024

-Parking S. BONNET aménagement et désimperméabilisation

4/ ENFANCE, JEUNESSE, LOISIRS

Aménagement de la nouvelle cantine sur le groupe scolaire des Baux

Permettre un temps d'accueil plus apaisé et harmonieux répondant aux besoins des usagers (enfants, agents)
Répondre à la demande en terme de capacité d'accueil
Améliorer le cadre de travail des agents
Travaux : 2024



Réhabilitation générale du groupe scolaire des Baux

Participer à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments (menuiseries, chaudière bois...)
Favoriser l'inclusion avec la mise en accessibilité et la sécurisation du site.
Améliorer le cadre de vie scolaire par la réfection des espaces.
Travaux : 2024-2025

Aménagement du parc sportif et de loisirs des Baux

Cette opération, d'aménagement d'un terrain en état de friche d'une surface de 1,8 ha, répond à la fois à l'objectif d'offrir aux habitants un parc de proximité où de nombreuses activités pourront être pratiquées par toutes les générations, mais aussi de développer une zone favorisant la biodiversité animale et végétale en milieu urbain.

Travaux : 2024



5/ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Budget participatif
- Réserve foncière agricole
- Etudes et travaux extension du cimetière

6/ MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS

- Informatique, outils numériques, logiciels
- Clôture du terrain du nouveau centre technique
- Acquisition de matériel et outillages techniques
- Acquisition de matériel péri et extra scolaire
- Acquisition de matériel pour festivités, protocole et élections

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

LES INDICATEURS FINANCIERS

06

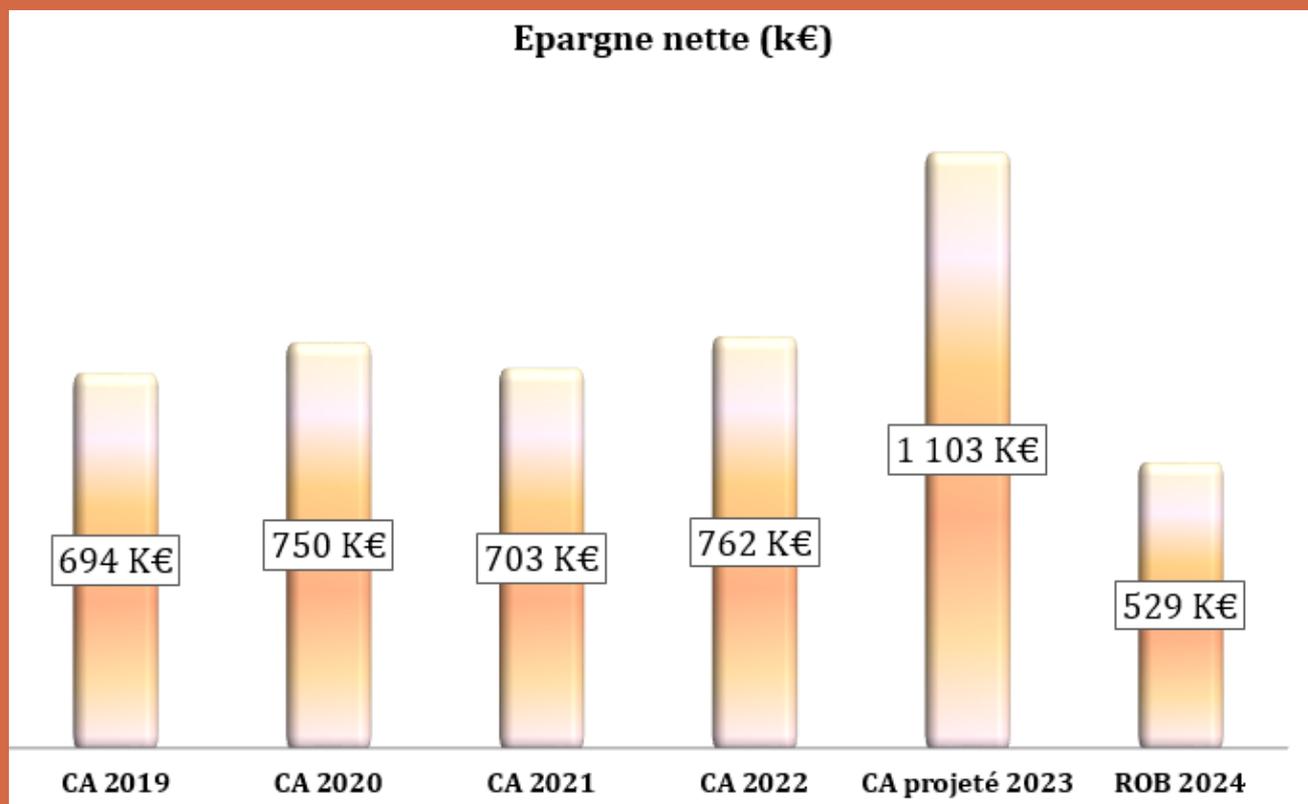
Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

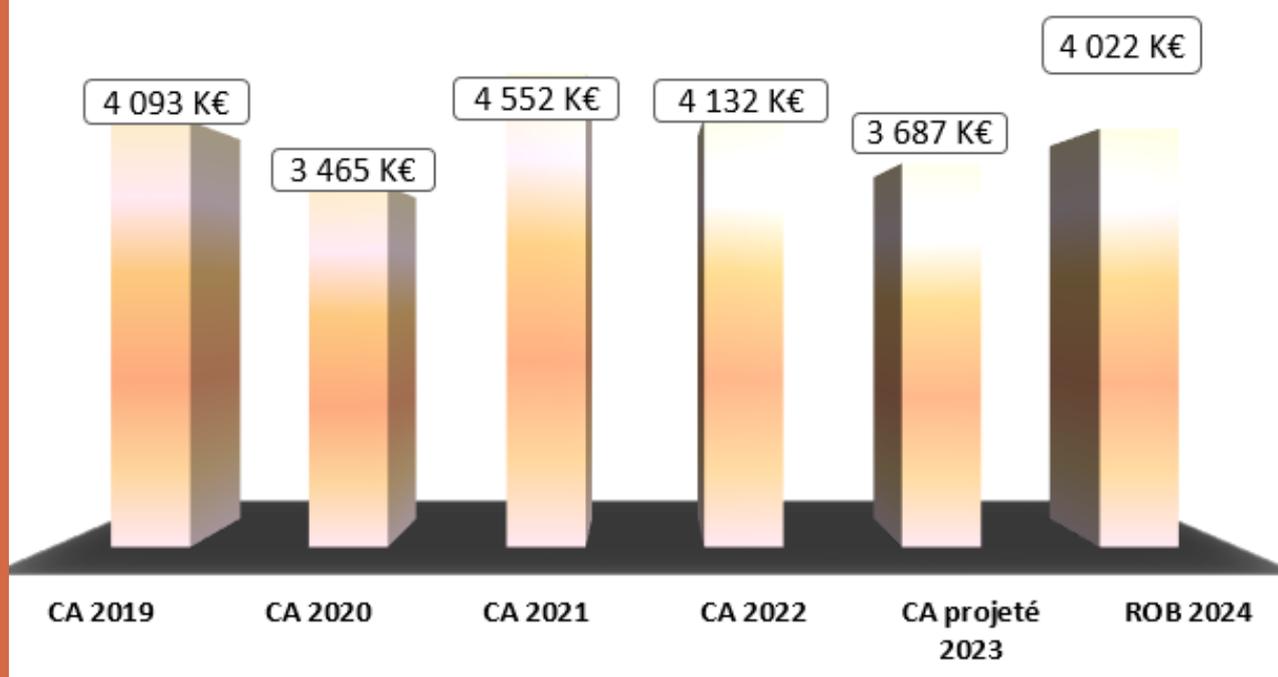
Tableau financier 2019-2024						
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA projeté 2023	ROB 2024
EPARGNE BRUTE (hors cession)	1 257 K€	1 378 K€	1 263 K€	1 204 K€	1 548 K€	968 K€
EPARGNE NETTE	694 K€	750 K€	703 K€	762 K€	1 103 K€	529 K€
résultat consolidé de fin d'exercice	1 067 K€	901 K€	2 139 K€	1 605 K€	181 K€	0 K€
Recours à l'emprunt	500 K€	0 K€	668 K€	1 000 K€	0 K€	774 K€
stock de la dette au 31/12/N	4 093 K€	3 465 K€	4 552 K€	4 132 K€	3 687 K€	4 022 K€
Capacité de désendettement	3,3	2,5	3,6	3,4	2,4	4,2

EPARGNE NETTE

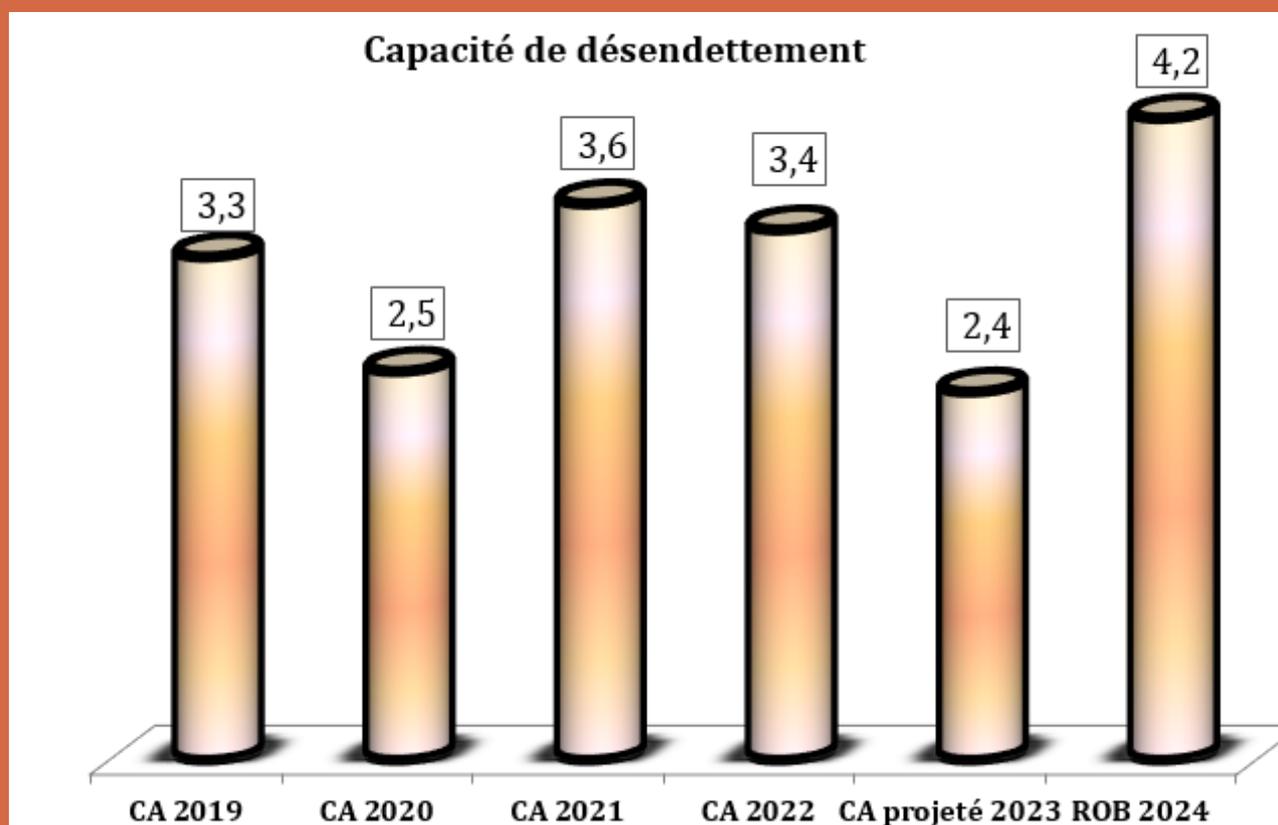


LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Stock dette (en k€)



Capacité de désendettement



LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

La Ville de Poussan présenterait ainsi au 31 décembre 2024, une capacité de désendettement de 4,2 années, un autofinancement net évalué à 529 K€ et un stock de dette de 4 022 k€, en hausse de 335 K€.

Compte tenu des éléments de contexte exposés caractérisé par d'importants efforts en matière d'investissement, considérant la forte solvabilité de la ville sur la dette contractée, le budget proposé pour 2024 présente des indicateurs financiers solides qui confirme la bonne .

LA DETTE

07

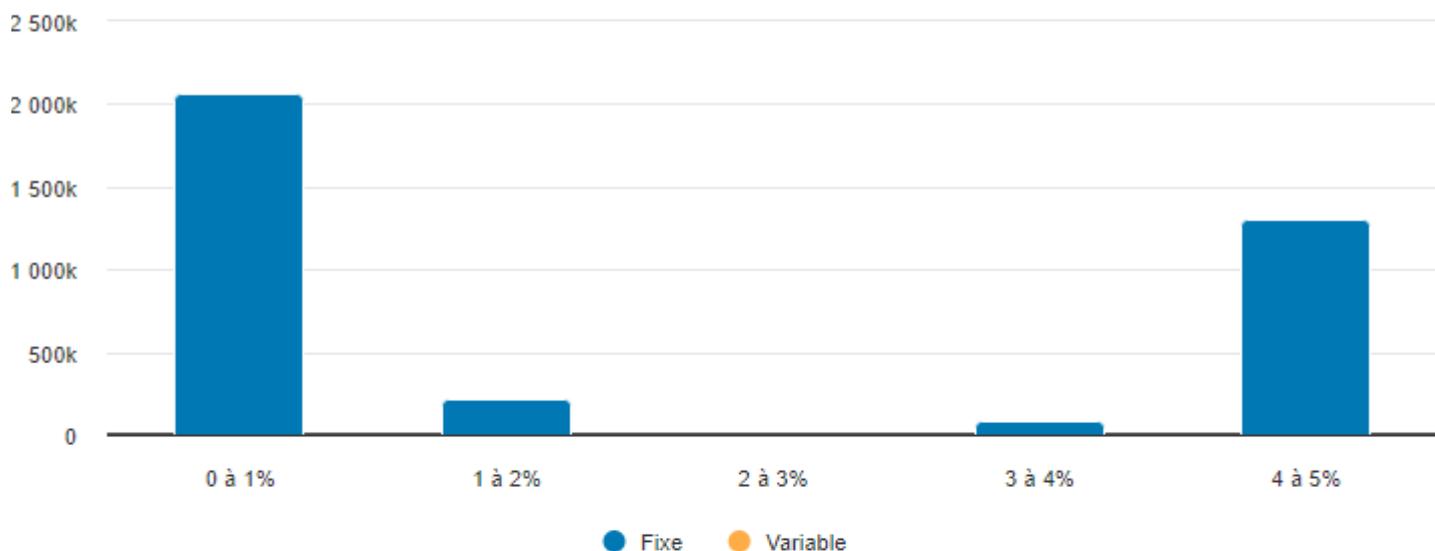
Accusé de réception en préfecture
034-213402734-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

LA DETTE

Au 1er janvier 2024, la dette de Poussan est composée de 8 emprunts et est évaluée à 3 687 287 € pour un taux moyen de 2,31 %.

REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TRANCHE DE TAUX



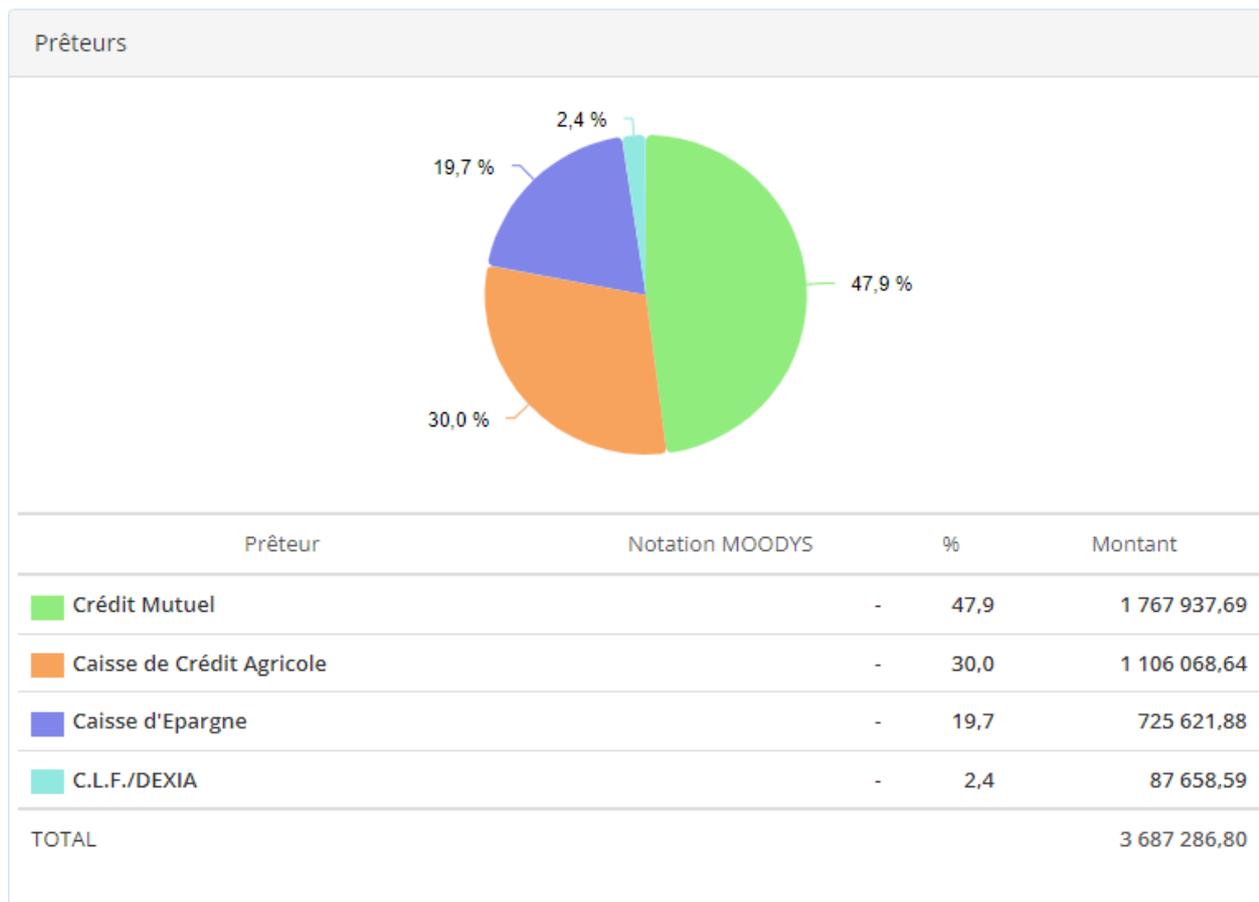
TEG résiduel	%	Encours
< 1%	56,16	2 070 811,19
1 à 2%	5,96	219 652,08
2 à 3%	0,00	0,00
3 à 4%	2,38	87 658,59
4 à 5%	35,50	1 309 164,94
Total		3 687 286,80

Le portefeuille présente un niveau maximal de sécurisation.

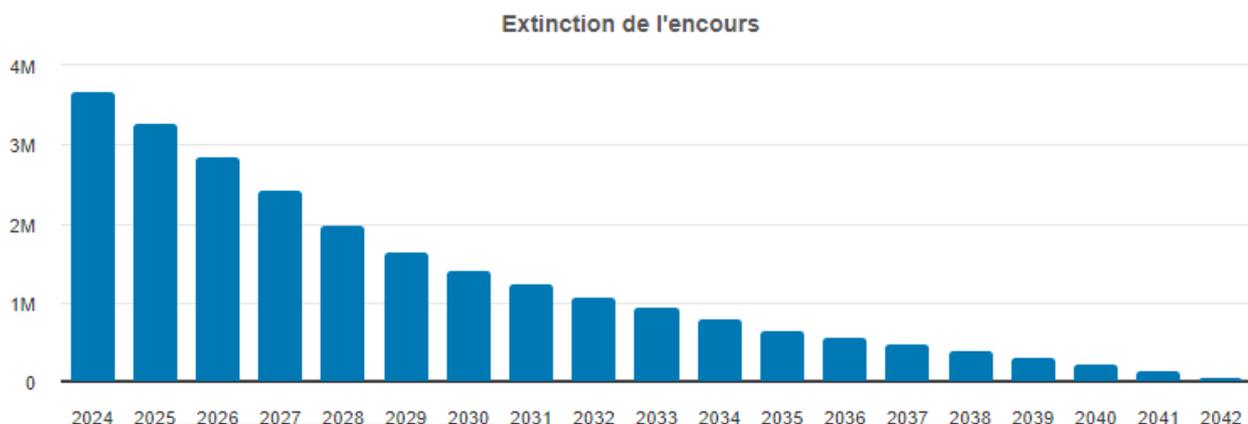
100 % de l'encours est ainsi assis sur taux fixe, ce qui permet de gérer sans risque et de manière prévisible les flux liés au remboursement en capital et intérêts.

REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEUR

Le Crédit Mutuel ressort comme le prêteur dominant avec 47,9 % des enveloppes signées, suivi du Crédit Agricole avec 30 % et de la Caisse d'Épargne avec 19,7 %. L'encours de dette est donc bien réparti entre les différents prêteurs finançant la commune.



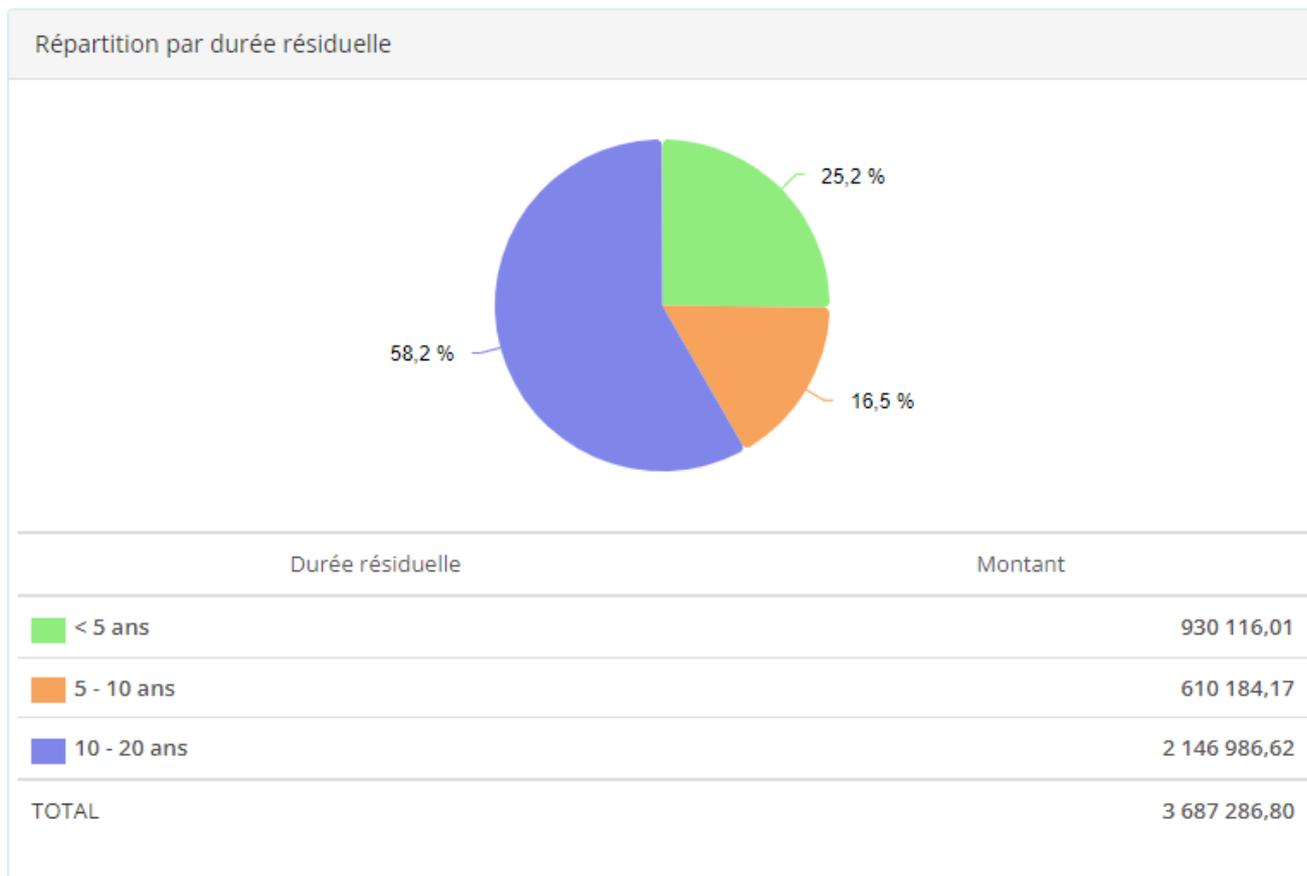
EXTINCTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



Accusé de réception en préfecture
 034-213402134-20240311-24_07826-AI
 Date de télétransmission : 11/03/2024
 Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
 Florence Sanchez, Maire de la commune

DUREE DE VIE RESIDUELLE



3 des contrats arriveront à échéance en 2028.

PERSPECTIVES POUR 2024

Le projet de budget 2024 présenté intègre un recours à l'emprunt à hauteur de 774 176,51 €. Au 31 décembre 2024, avec une projection des taux à 4 %, l'annuité de la dette s'élèverait à 559 590 € composé du remboursement du capital de la dette de 439 000 € et des intérêts pour 120 590 €.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 serait de 4 022 463 €.

PROSPECTIVE FINANCIERE

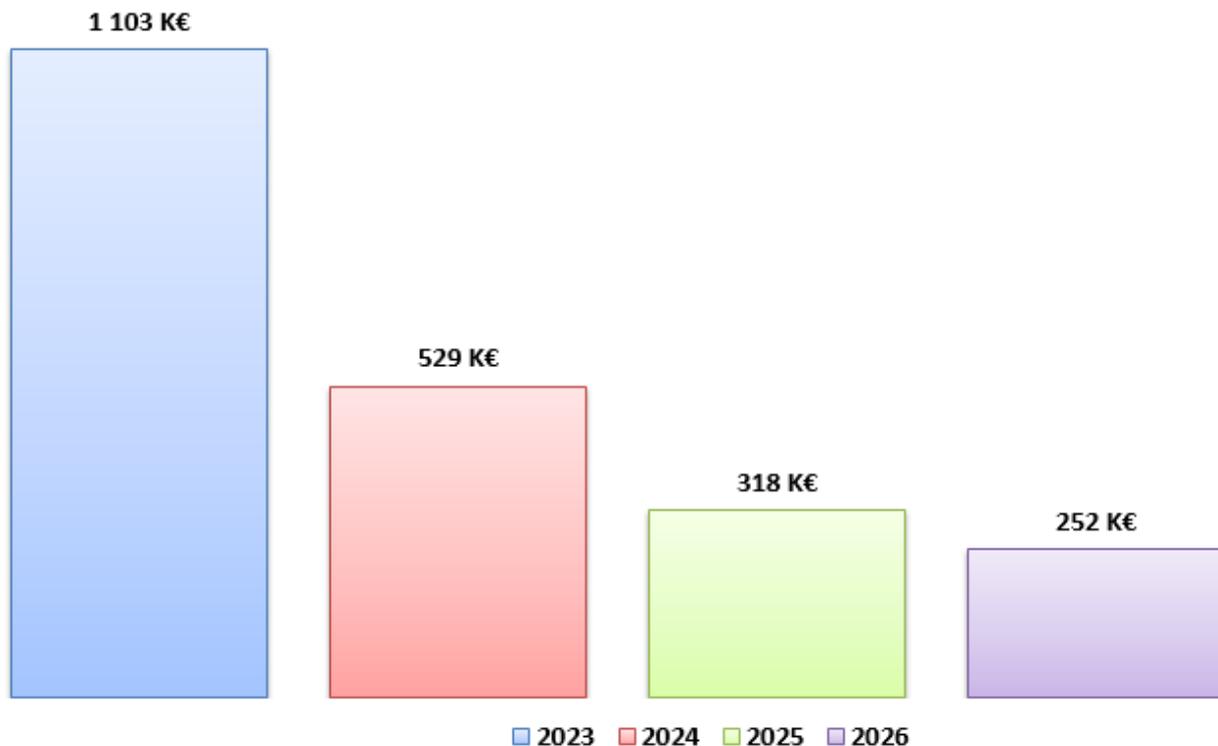
Le Rapport d'Orientation Budgétaire est l'occasion de présenter, de façon générale, les projections financières pluri annuelles afin d'alimenter au mieux le débat public.

08

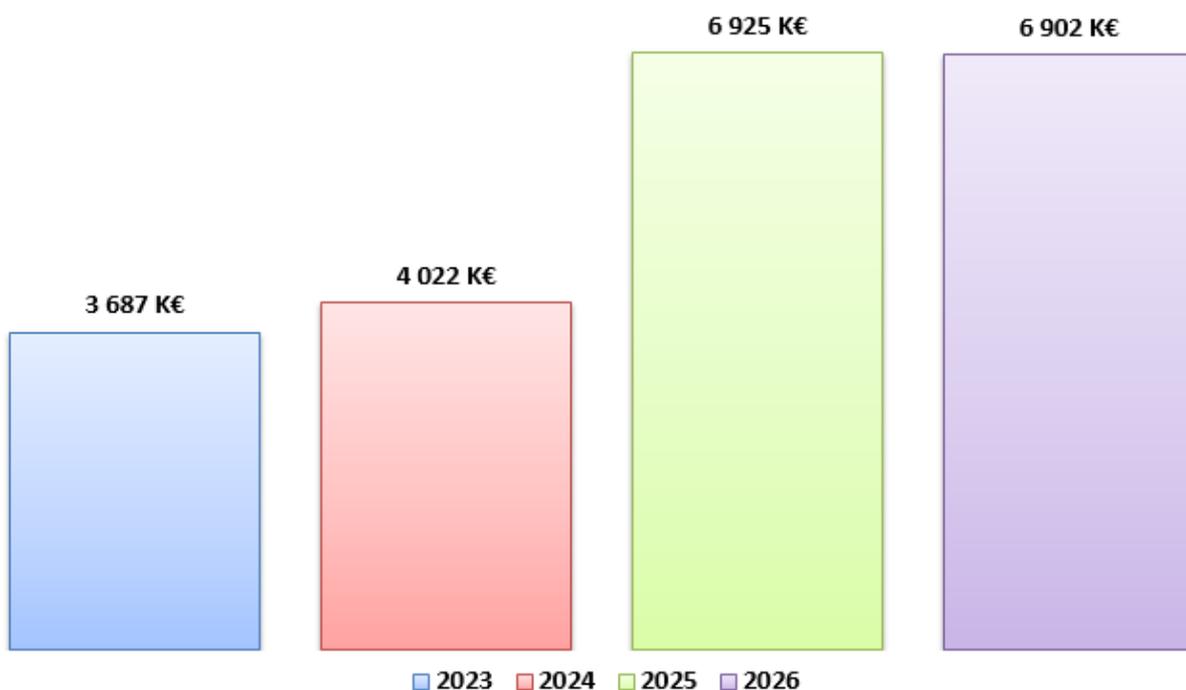
Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20240311-24_07826-AI
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune

PROJECTION DE L'EPARGNE NETTE 2023-2026

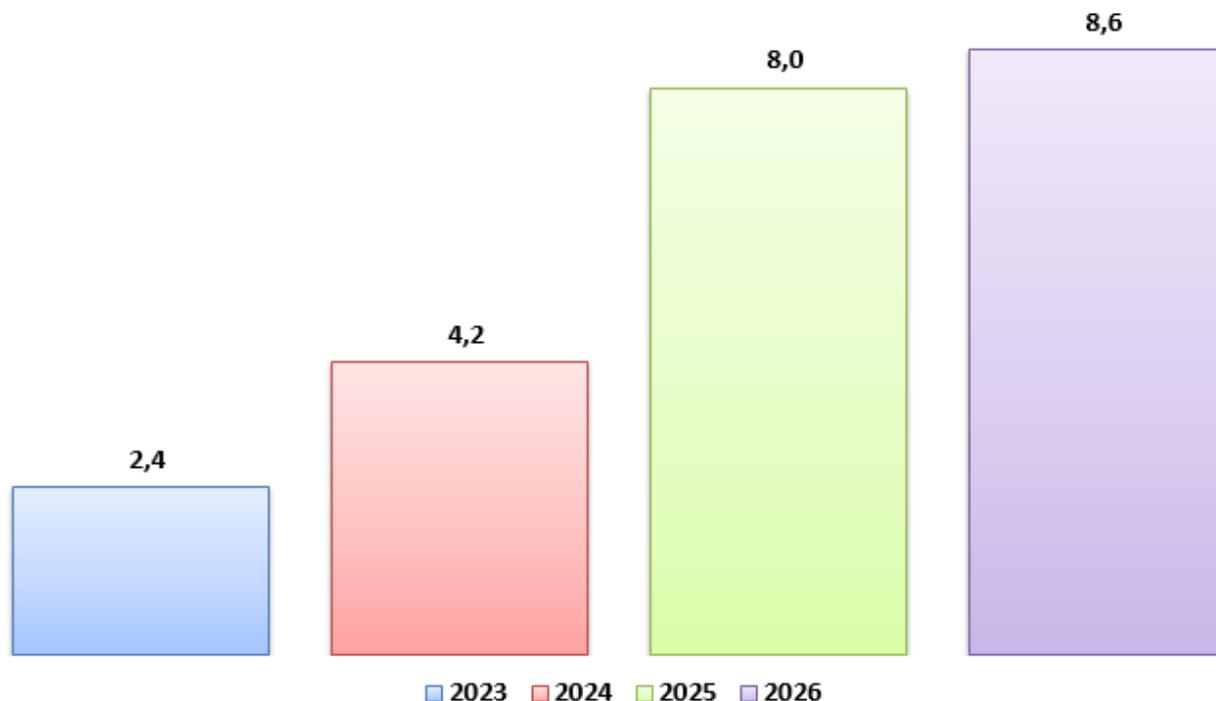


PROJECTION DU STOCK DE DETTE 2023-2026



PROJECTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT 2023-2026

(en année)



Tout en portant un programme d'investissement de 13,2 M€ sur le mandat, qui implique une mobilisation à cet effet de 4,7 M€ d'emprunt sur la période 2024-2026 et une recherche active de subvention (5,1 M€ sur la mandature), la situation financière au sortir de ce dernier en 2026 serait saine dans le cadre d'un contrôle des charges de fonctionnement :

- Epargne nette : 252 K€
- Stock de dette au 31/12/2026 : 6,9 M€
- Capacité de désendettement : 8,6 années

La prospective financière présentée intègre donc :

- un volume d'investissement 2024-2026 à hauteur de 13,2 M€
- une indexation des bases fiscales sur l'inflation anticipée, soit 3,9 % sur 2024 et 3 % sur 2025-2026
- des taux d'intérêt égaux à 4 % en 2024, et 3,5 % sur la période 2025-2026
- des subventions perçues à hauteur de 3.8 M€
- une évolution des charges de fonctionnement courant à hauteur de 4.5 % par an au total dont 3 % sur les charges à caractère général et 5 % sur les frais de personnel.

Compte tenu des éléments présentés, caractérisés par d'importants efforts en matière d'investissement, et considérant la **forte solvabilité de la ville** sur la dette contractée, le rapport d'orientations budgétaires proposé pour 2024 présente des **indicateurs financiers solides** qui confirme la **bonne gestion communale**.

Accusé de réception en préfecture
094-213402134-20240311-24_07826-A1
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Acte publié le 12/03/2024
Florence Sanchez, Maire de la commune